

Décembre 2014



Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Les actions en région Lorraine en 2014

DRJSCS de Lorraine
4 rue Bénit
CS 10011
54 035 - NANCY Cedex

☎ 03 83 17 91 01
☎ 03 83 17 91 00
✉ drjscs54@drjscs.gouv.fr



www.lorraine.drjscs.gouv.fr

Le contexte

Le plan interministériel	5
La première évaluation au bout d'un an	5
Les principales mesures adoptées	5
La conférence nationale de mars 2015	6
Le pilotage du plan en région	6
La rencontre territoriale de 2013	6
Le pilotage régional en 2014	7
Les perspectives pour 2015	7
Le bilan régional de l'année 2014	7

Thème 1

Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux	8
Lutter contre le non recours aux soins et sécuriser les aides en Meurthe-et-Moselle	9
Lutter contre le non recours aux soins et sécuriser les aides dans les Vosges	10
Améliorer l'accès aux droits sur le territoire du Grand Nancy	11
Lier l'instruction des demandes de RSA et de CMU - CMUC	12
Instruction du RSA et accompagnement social des familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans	12
Instruction des demandes complexes CMU-CMUC sur rendez-vous (PLANIR)	13
Partenariat entre la CPAM et le secteur social pour signaler les situations de ruptures de droits	13
Favoriser l'accès aux droits et aux soins dans la Meuse	13
Accès aux droits CMU et AME	14
Garantir l'égal accès de tous aux services dans un département rural (accueil, information, orientation)	14
Mettre en place un dossier unique de demande de prestation sociale	15
Accès aux droits : étudier le lien entre le RSA et l'AAH	16
Développement d'une offre de services spécifique pour les familles	17
Valorisation des excédents alimentaires de la restauration collective vers les associations caritatives	18
Sport et inclusion sociale	19
Transposition en Lorraine de l'expérimentation MONA LISA	20
Accompagnement de la montée en charge du Service Civique en Lorraine	21

Thème 2

Emploi, travail et formation professionnelle	22
Mise en place à titre expérimental du dispositif « garantie jeunes » sur le territoire vosgien	23
Accompagnement pour l'accès ou le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée	25
Accompagnement conjoint des demandeurs d'emploi par le conseil général 54 et Pôle Emploi	25
Création d'un comité de coordination territoriale emploi – formation professionnelle meusien, démarche partenariale à l'échelle départementale pour favoriser la montée en compétence des publics	26
Articulation entre le service civique et le plan pauvreté : déploiement du service civique pour les jeunes en grande vulnérabilité, dans des conditions adaptées et à des fins de rattachage social ou scolaire	28
Prévention des ruptures et amélioration de l'autonomie des jeunes issus de l'ASE/PJJ ou suivis par le SPIP	29
Déploiement des emplois d'avenir dans les établissements sociaux et médico-sociaux	29

Thème 3

Hébergement, logement	30
Production de logement social et très social	31
Production de logement social et très social	31
Production de logement social et très social	32
Production de logement social et très social	32
Développement d'un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées	33
Développement d'un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées	33
Actions visant au maintien dans le logement et à l'accès au logement	34
Accompagnement des jeunes en recherche de logements (dispositif Loj'Toît)	34
Prévenir les expulsions locatives	35
Réorientation du contingent préfectoral mosellan au bénéfice des publics prioritaires (DALO) et développement de l'offre en logement adapté	35
Remédier à l'effectivité partielle du DALO	36
Remédier à l'effectivité partielle du DALO	36
Remédier à l'effectivité partielle du DALO	37
Remédier à l'effectivité partielle du DALO	37
Accompagnement et hébergement de familles à l'issue du démantèlement de campements illicites de Roms	38
Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement	39
Création des conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre	40
Renforcement du dispositif SIAO	41
Renforcement du dispositif SIAO qui s'ouvre au logement adapté et fusion des comités de pilotage PDALPD et SIAO	42
Mise en place d'une antenne avancée du SIAO en prison	42

Thème 4

Santé et accès aux soins	43
Accès aux soins des jeunes en FJT	44
Faciliter l'accès aux soins des jeunes dans les Vosges	44
Faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des jeunes en zone ZEP	45
Faciliter l'accès aux soins des jeunes à l'École de la 2^{ème} chance (E2C)	45
Accès à une complémentaire santé à un prix raisonnable pour les personnes en difficulté	46
Faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier du Plateau de la Justice à Épinal	47
Faciliter l'accès aux soins des résidents de la pension de famille de Bruyères / Fédération Médico-Sociale	47
Accueil, information, orientation et prise en charge médicale des populations précaires : le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) de Nancy	48
Accès aux soins des personnes en habitat précaire	49
Actions de santé à la rencontre des populations en situation de précarité	50

Thème 5

Famille, enfance et réussite éducative	51
Tarifification inférieure à 1 € dans les établissements d'accueil de jeunes enfants	52
Renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires	52
Adoption en 2014 d'un schéma de soutien à la parentalité en Moselle	53
Amélioration de la scolarisation des enfants issus de campements ou de bidonvilles	54

Thème 6

Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement	55
Mise en place d'un réseau prévention pour accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière	56

Thème 7

Gouvernance des politiques de solidarité	57
Mise en place de conférences territoriales de développement social	58
Associer les personnes en situation de précarité à l'élaboration de propositions d'actions dans le champ de la santé	58
Assises territoriales du travail social du Grand Est à Nancy	59
Observer les besoins : évaluer et capitaliser les pratiques	60

Annexes

Les 7 thèmes et les 69 mesures	62
Glossaire	64
Liste des membres du comité de pilotage régional « institutions »	66
Liste des membres du comité de pilotage régional « associations »	67
Classement des actions par territoire	68

Le plan interministériel

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté en comité interministériel de lutte contre les exclusions le 21 janvier 2013.

Le plan regroupe 69 mesures classées dans 7 « paquets thématiques » (détail en annexe page 62) :

- ▶ Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux
- ▶ Emploi, travail, formation professionnelle
- ▶ Logement, hébergement
- ▶ Santé, accès aux soins
- ▶ Familles, enfance, réussite éducative
- ▶ Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement
- ▶ Gouvernance de politiques de solidarité

Le plan c'est d'abord une nouvelle approche de la lutte contre l'exclusion. Au lieu de stigmatiser les personnes en situation de précarité, il s'agit de venir en aide et d'accompagner vers l'autonomie les personnes qui en ont besoin et qui ne souhaitent qu'une chose : s'en sortir par elles-mêmes.

Ce changement de posture s'accompagne d'un changement de méthode.

Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité sont associées aux travaux de mise en œuvre et de suivi des politiques de solidarité. Elles sont consultées sur les projets qui les concernent.

La dimension territoriale des politiques sociales est par ailleurs fortement mise en avant : c'est en effet leur ancrage local qui permet la synergie des acteurs locaux, l'adhésion des citoyens.

Enfin, on promeut le processus ascendants pour la mise en œuvre du plan, permettant au « terrain » d'inspirer et de faire évoluer les cadres nationaux.

La première évaluation au bout d'un an

Le plan initié en 2013 concerne une période de cinq années. L'évaluation de sa mise en œuvre a été confiée à l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

La mission, pilotée par François CHÉRÈQUE, a été mobilisée tout au long de l'année 2013. Plus de 6 000 acteurs locaux ont été rencontrés afin d'aider à l'appropriation du plan au niveau local et d'en évaluer la montée en charge.

Le rapport de la mission, daté du 24 janvier 2014, présente un bilan exhaustif de la réalisation des mesures par « paquets thématiques ».

Il propose aussi les axes de travail ministériel pour 2014, avec la poursuite et l'approfondissement des actions engagées ou seulement initiées en 2013, dans une dynamique pluriannuelle.

La mission a poursuivi son travail d'évaluation du plan en 2014, avec l'appui de la Direction générale de la cohésion sociale et la mobilisation des services de l'État en région.

Les principales mesures adoptées

Amélioration du pouvoir d'achat des familles

- ▶ Revalorisation du revenu minimum d'insertion, RSA socle, de 2% le 1^{er} septembre 2013 puis le 1^{er} septembre 2014, dans le cadre d'un engagement d'une revalorisation exceptionnelle de 10% sur 5 ans.
- ▶ Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés de 1,75 % le 1^{er} septembre 2013 puis de 1,3 % le 1^{er} septembre 2014.
- ▶ Revalorisation de l'allocation spécifique aux personnes âgées, l'ASPA, qui s'élève à 800 € au 1^{er} octobre 2014
- ▶ + 10 % d'augmentation par an du complément familial

- ▶ + 5 % d'augmentation par an de l'allocation de soutien familial versée aux parents isolés
- ▶ Aide alimentaire : financement garanti pour les six ans à venir et promotion des aides en nature au profit des associations

Amélioration de la protection sociale

- ▶ + de 750 000 personnes supplémentaires ont accès à l'aide pour une complémentaire santé, ACS, et la couverture maladie universelle et complémentaire, la CMU C à la suite de la revalorisation du plafond de ressources pour y accéder
- ▶ Suppression des franchises médicales pour les bénéficiaires de l'ACS,
- ▶ Accès à la CMU C pour les étudiants étrangers isolés
- ▶ 100 000 « rendez-vous des droits » organisés par an dans les CAF pour améliorer l'accès des assurés à leurs droits sociaux

Tarifs sociaux

- ▶ 4 millions de foyers seront à terme bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie

Emploi

- ▶ « Garantie jeunes » : expérimentée jusqu'à présent dans 10 territoires (dont 8 dans les Vosges), cette mesure à destination des jeunes les plus en difficulté va être étendue à 61 nouveaux territoires. Objectif : bénéficier à 50 000 jeunes en 2015
- ▶ Fusion de la prime pour l'emploi et du RSA socle au 1^{er} janvier 2016 : mise en place d'une prime d'attractivité. Elle sera accessible aussi aux jeunes de – de 25 ans

Logement social – Hébergement

- ▶ Engagement de créer 7 000 places d'hébergement d'urgence d'ici à 2017

La conférence nationale de mars 2015

La prochaine conférence nationale contre la pauvreté est prévue en mars 2015. Elle sera alimentée par les travaux menés dans le cadre du prochain rapport d'évaluation du plan établi par l'IGAS et par d'autres contributions parmi lesquelles figurent la synthèse des actions et expérimentations diverses menées sur le territoire.

Le pilotage du plan en région

On distingue plusieurs niveaux pour la déclinaison territoriale du plan.

Le niveau régional, qui s'est vu confier un rôle de pilotage, de mobilisation des acteurs.

Le niveau départemental, qui est le niveau opérationnel de mise en œuvre du plan, avec un rôle de chef de file reconnu aux Conseils généraux en matière d'action sociale depuis la loi du 13 août 2004.

La rencontre territoriale de 2013

En Lorraine, le plan pluriannuel a été mis en œuvre dès la première année, en 2013, avec l'organisation de rencontres ou comités de pilotages pour réfléchir sur les priorités et réaliser les premières actions.

La rencontre territoriale du 8 novembre 2013 a réuni plus de 230 acteurs du champ de la cohésion sociale en région.

Cette journée a été l'occasion, en présence de François CHÉRÈQUE, de présenter le plan, de débattre autour du diagnostic et d'échanger entre collectivités locales, administrations, associations et usagers sur les enjeux et les priorités d'actions à mener.

Le pilotage régional en 2014

Dans la continuité de la dynamique de cette journée l'ensemble des acteurs, collectivités locales, administrations, institutions, organismes, associations et usagers ont été invités à participer aux quatre comités de pilotage régionaux organisés en 2014 (voir annexes pages 66 et 67).

Ils ont été l'occasion de présenter les actions et les expérimentations réalisées en 2014, d'échanger autour des bonnes pratiques et de débattre sur les pistes d'amélioration.

L'enjeu étant de croiser les expériences menées localement en les faisant connaître à des acteurs qui viennent d'horizons différents et ne se rencontreraient pas autrement. Le débat a permis aussi d'ajuster les priorités déterminées initialement à la réalité observée sur le terrain.

Le pilotage régional a été également l'occasion d'évoquer les autres plans interministériels, jeunesse, politique de la ville et santé publique notamment qui eux aussi se déclinent dans les territoires et sont coordonnés au plan régional.

L'année 2014 va se terminer avec l'organisation d'un Comité d'Administration Régional (CAR) entièrement consacré au plan contre la pauvreté, le 16 décembre 2014.

Les perspectives pour 2015

Une rencontre régionale est prévue le 28 janvier 2015 pour la présentation du présent document aux comités de pilotage.

Elle sera l'occasion de faire le bilan des actions menées en 2013 et 2014 et de se pencher sur celles qui mériteraient d'être expérimentées dans d'autres territoires de la région.

Cette journée sera aussi l'occasion pour les partenaires de réfléchir ensemble sur les trois thèmes choisis par les comités de pilotage, à savoir :

- ▶ L'accès aux droits
- ▶ L'observation sociale
- ▶ La domiciliation des personnes sans domicile fixe

Le bilan régional de l'année 2014

Le présent document a été réalisé à partir des contributions des différents partenaires à qui il a été demandé de décrire les actions les plus emblématiques qu'ils avaient menées pendant l'année 2014.

Ce bilan ne prétend nullement à l'exhaustivité. Il s'agit plutôt de faire connaître des actions innovantes ou exemplaires. Dans certains cas elles sont menées depuis de longues années, dans d'autres elles sont encore au stade de projet.

Elles sont classées par « paquets thématiques », et en référence aux 69 actions du plan.

En fin de document figure également un autre classement de ces actions, selon le territoire concerné (voir annexe page 68 et suivantes).

Il est prévu que ce bilan soit réalisé chaque année, pendant les cinq ans de durée du plan interministériel.

Thème 1

Accès aux droits et
aux biens essentiels,
minima sociaux



Lutter contre le non recours aux soins et sécuriser les aides en Meurthe-et-Moselle

Cadre de la mesure

La CPAM a décliné un Plan d'Action contre les Non Recours, les Incompréhensions et les Ruptures (PLANIR).

Ce plan réalisé en collaboration avec le service social et le service médical de l'assurance maladie, ainsi que l'UC-CMP (Centre de Médecine Préventive à Vandœuvre-lès-Nancy) et comprend 35 actions.

Certaines sont réalisées directement vers les assurés sociaux ; d'autres avec les professionnels de santé afin de les aider à signaler des situations de non recours rencontrées, et d'autres encore sont réalisées avec des partenaires externes (associations, collectivités) en partenariat avec le milieu associatif.

Description de l'action et mise en œuvre

Six exemples d'actions :

- ▶ **Organisation de séances d'informations collectives à destination du grand public**
Objectif : informer sur les dispositifs CMUC, ACS, aides financières extra légales accordées en cas de restes à charge : en 2013, 24 séances organisées pour 109 participants.
- ▶ **Recherche d'assurés avec risque potentiel de non recours aux soins.** La CPAM a travaillé sur 2 critères cumulés : assurés en ALD et avec montant d'indemnités journalières payées, en cas d'arrêt de travail, faibles.
2566 assurés ainsi sélectionnés ont reçu par courrier une information globale sur les aides potentielles en cas de besoin. À la suite, 241 de ces assurés ont souhaité une rencontre pour information complémentaire et étude de leur situation.
- ▶ **Action vers les jeunes en situation de vulnérabilité dans l'accès aux droits et aux soins.**
Des permanences et des petits déjeuners santé organisé régulièrement dans les missions locales (en 2013, partenariat avec 3 missions locales et une moyenne

de 10 jeunes rencontrés lors de chaque manifestation).

Mise en place d'un partenariat pour les jeunes issus des dispositifs ASE, PJJ et SPIP

- ▶ **Recherche d'un partenariat avec les CCAS, associations, services sociaux du Conseil général dans le cadre de la détection des bénéficiaires CMUC ACS.**
Contractualisation de ce partenariat sur la base de l'accord cadre national CCAS (en cours).
Organisation de séances d'information et de sensibilisation du personnel de ces structures (en 2013, 340 représentants de ces structures ont participé à 9 réunions d'information sur le département).
- ▶ **Partenariat avec l'administration pénitentiaire pour faciliter l'accès aux soins des détenus et de leurs familles pendant l'incarcération et à la sortie.**
Tenue de permanences dans un établissement carcéral et mise en place de liaisons facilitatrices avec le SPIP.
- ▶ **Partenariat avec 3 grands CHRS de NANCY.**
Tenue de permanence dans les locaux de ces structures et rencontre avec les résidents.
En 2013, 726 personnes au total rencontrées lors de ces permanences.

Pilote

CPAM (département de Meurthe-&-Moselle)

Indicateurs

Recours aux soins

Perspectives

Poursuite et développement des actions

Lutter contre le non recours aux soins et sécuriser les aides dans les Vosges

Cadre de la mesure

La CPAM a décliné un Plan d'Action contre les Non Recours, les Incompréhensions et les Ruptures (PLANIR).

Ce plan réalisé en collaboration avec le service social et le service médical de l'assurance maladie, ainsi que l'UC-CMP et comprend 46 actions.

Certaines sont réalisées directement vers les assurés sociaux ; d'autres avec les professionnels de santé afin de les aider à signaler des situations de non recours rencontrées, et d'autres encore sont réalisées avec des partenaires externes (associations, collectivités) en partenariat avec le milieu associatif.

Description de l'action et mise en œuvre

Sept exemples d'actions :

- ▶ **Organisation de séances d'informations et signature de conventions avec nos partenaires**
Objectif : informer sur les dispositifs CMUC, ACS, aides financières extra légales accordées en cas de restes à charge : en 2014, 25 formations organisées par nos services.
 - ▶ **Recherche d'assurés avec risque potentiel de non recours aux soins.** La CPAM a travaillé sur 2 critères cumulés : assurés en ALD et avec montant d'indemnités journalières payées, en cas d'arrêt de travail, faibles.
 - ▶ **Signature d'une convention avec l'Union Départementale des CCAS,** et recherche de partenariat avec les structures associatives, services sociaux du Conseil général dans le cadre de la détection des bénéficiaires CMUC ACS
Contractualisation de ce partenariat sur la base de l'accord cadre national CCAS (en cours)
 - ▶ **Journée dédiée aux partenaires** (17 octobre 2014)
Création d'une *Newsletters* dédiée aux partenaires. L'enjeu est de promouvoir les
- services de l'Assurance Maladie ainsi que nos dispositifs légaux afin qu'ils puissent être en mesure de relayer sur le terrain ces informations pratiques à nos publics communs.
- ▶ Le front office et nos 4 agences + 11 Permanences s'emploient quotidiennement à **présenter les dispositifs de la CMUC C et de l'ACS aux assurés ne possédant pas de mutuelle** enregistrée dans leur dossier : Grâce à l'implication des équipes, 846 assurés en situation de précarité ont été approchés permettant à 234 assurés de bénéficier d'une ouverture de droits CMUC ou ACS, soit 29.62 % suite à leur passage à l'accueil.
 - ▶ **Programme SOPHIA,** l'accès aux programmes de prévention et de santé publique est plus difficile pour ces patients en raison de problèmes de compréhension de l'écrit, d'isolement social, médical ou culturel.
En 2013, le service médical des Vosges a participé à l'action demandée par la CNAMTS : inviter au service médical les personnes éligibles à Sophia ayant réalisé 0 ou 1 dosage d'HbA1c en 2012. 819 courriers ont été adressés, seulement 27 entretiens individuels réalisés et 21 adhésions enregistrées.
L'objectif fixé par la CNAMTS de 790 assurés adhérents en écart aux soins n'a pas été atteint (ni le socle de 630 patients)
En 2014, ces constats justifient de mettre en œuvre un traitement plus attentionné des patients en écart aux soins pour les encourager à adhérer en mettant en place une relance phoning en plus du courrier d'invitation auprès du médecin-conseil
 - ▶ Le dispositif **L'accès aux droits : un frein pour l'accès aux soins**
La méconnaissance par les assurés sociaux de leurs droits à l'assurance maladie constitue l'un des principaux freins à l'accès aux soins des publics précaires.
Dans le cadre de ce projet, la définition de « public précaire » est administrative à savoir, toute personne éligible à la CMU, CMU-C, aide à la Complémentaire Santé et AME
L'accès aux droits un enjeu des pouvoirs publics s'inscrivant dans :



Améliorer l'accès aux droits sur le territoire du Grand Nancy

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ La conférence territoriale de développement social du Grand Nancy s'est fixée comme objectif d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'accès aux droits sur ce territoire, marqué par une très grande diversité de structures et une concentration de pauvreté.
- ▶ Les 3 acteurs principaux (État - CG - Grand Nancy) se sont accordés pour engager une démarche commune accès aux droits, destinée à améliorer le recours aux droits sur le territoire.
- ▶ Le guide méthodologique DGCS « accès aux droits » de juillet 2014 pourrait donc trouver un terrain de mise en œuvre idéal.
- ▶ Un comité de pilotage sera réuni le 27 novembre en co-animation État - CG - Grand Nancy. Un pré-cahier des charges a été rédigé.

Pilotes

État, Conseil général, Grand Nancy

Indicateurs (mesure en 2015)

- ▶ Nombre d'entretiens de professionnels et d'usagers réalisés
- ▶ Nombre de situations problèmes identifiées
- ▶ Nombre de mesures d'amélioration effectives identifiées

Perspectives

Le travail d'identification des parcours d'ayants droit débutera fin 2014/début 2015.

- La convention d'objectif État/ Assurance Maladie et de gestion déclinée dans le cadre des Contrats pluriannuels de Gestion des CPAM
- Le Projet Régional de Santé Lorrain via le Plan Régional pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

▶ Le pharmacien d'officine: l'interlocuteur obligé dans le parcours de soins

Il est constaté que l'officine pharmaceutique est, dans le parcours de soins, une étape quasi obligée pour tout assuré social. Lors de son passage à l'officine, et du fait de la télétransmission systématique des feuilles de soins pharmaceutique, le pharmacien vérifie les droits de l'assuré et de ce fait est à même de s'assurer de leur existence.

De plus, le réseau des officines pharmaceutiques, assure un maillage territorial des plus proches avec la population

Dans ce contexte, la CPAM des Vosges, en accord avec les représentants de la profession des pharmaciens (commission paritaire locale), a mis en place un dispositif permettant de détecter les ruptures de droits, et permettant également aux pharmaciens de garantir le juste remboursement de sa délivrance pharmaceutique

Cette initiative a été proposée en région (55, 54 et 57) mais également relayée par la gestion du risque, et au niveau du PRAPS.

Pilote

CPAM (département des Vosges)

Indicateurs

Recours aux soins

Perspectives

Poursuite et développement des actions



Accès aux droits

Lier l'instruction des demandes de RSA et de CMU - CMUC

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Liaison automatisée CAF/CPAM lors de l'instruction du RSA pour l'automatisation de l'ouverture des droits à la CMU-CMUC à compter de juillet 2014.
- ▶ Utilisation du logiciel @RSA lors de l'instruction de la demande avec la famille et liaison pour l'ouverture des droits à la CMUC-CMU.
- ▶ Transmission des demandes à la CPAM par le service informatique par flux dématérialisés.

Pilote

CAF de la région Lorraine

Perspectives

Poursuite de cette gestion afin de faciliter l'ouverture des droits des familles bénéficiaires du RSA



Accès aux droits

Instruction du RSA et accompagnement social des familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Mobilisation des travailleurs sociaux CAF dans l'instruction du RSA et l'accompagnement social des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans ou en situation de grossesse.
- ▶ Lors des rendez-vous pour l'instruction des demandes de RSA ou à l'occasion des visites à domicile dans le cadre de l'accompagnement social, les travailleurs sociaux de la CAF étudient avec la famille l'ensemble des droits réels et potentiels éventuellement au regard de chaque situation.
- ▶ Cette pratique permet la détection éventuelle de nouveaux droits ou l'actualisation de droits en cours.
- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2014 : 482 demandes de RSA ont été traitées et 52 accompagnements sociaux notifiés. Ces données concernent l'ensemble du département de la Meuse sachant que les interventions de travail social sont réalisées par secteur et notamment le secteur Nord et le Secteur Sud.

Pilotes

CAF de la Meuse et Conseil général avec délégation à la CAF de la Meuse pour l'accompagnement social

Indicateurs

- ▶ Statistiques mensuelles mobilisées au titre de l'accompagnement social et des rendez-vous liées aux instructions.
- ▶ Utilisation du logiciel @Rsa et Ontario pour la gestion des rendez-vous.

Perspectives

Poursuite de l'implication des travailleurs sociaux sur ces thématiques.



Instruction des demandes complexes CMU-CMUC sur rendez-vous (PLANIR)

Partenariat entre la CPAM et le secteur social pour signaler les situations de ruptures de droits

Cadre de la mesure

Constat national de l'existence de problèmes de non-recours, d'incompréhensions et de ruptures de droits pénalisant l'accès aux prestations et aux soins des assurés.

Déclinaison du plan d'action PLANIR inscrit dans la Convention d'Objectifs et de Gestion CNAMTS/État et décliné dans les contrats pluriannuels de gestion des CPAM.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Diagnostic local et plan d'action arrêtés et transmis à la CNAMTS en juin 2014.
- ▶ Principales actions déjà menées en 2014 :
 1. Mise en place d'un accueil personnalisé sur rendez-vous pour la gestion des demandes complexes de CMU, CMUC et ACS, sur les sites d'accueil de la CPAM.
 2. Démarche partenariale proposée à l'ensemble des acteurs du secteur social de Moselle (CCAS, Associations, Conseil général, Pharmacies, ...) pour un signalement rapide à la CPAM des situations de rupture détectées sur le terrain

Pilote

CPAM Moselle

Perspectives

Le plan comporte 47 mesures qui seront mises en œuvre progressivement sur la période 2014/2017 dans un objectif global de prévention des situations de rupture, d'incompréhension et de non recours aux droits.



Favoriser l'accès aux droits et aux soins dans la Meuse

Cadre de la mesure

La CPAM de la Meuse a mis en place un plan d'actions PLANIR en partenariat avec le service médical et le service social CARSAT afin de lutter contre les non recours, les incompréhensions et les ruptures.

Description de l'action et mise en œuvre

Diagnostic local et plan d'action arrêtés et transmis à la CNAMTS en juin 2014.

Principales actions déjà menées en 2014 :

- ▶ Mise en place d'une permanence aux restos du cœur afin de détecter des personnes sans droits et de faire connaître les possibilités d'aides de la CPAM (expérimentation)
- ▶ Démarche partenariale avec les CCAS pour un signalement rapide à la CPAM des situations de rupture détectées sur le terrain et une instruction plus rapide des dossiers CMUC.
- ▶ Démarche partenariale avec les missions locales pour détecter des jeunes en difficulté et proposer un RDV afin d'étudier leur situation

Pilote

CPAM Meuse

Indicateurs

- ▶ Recours aux soins
- ▶ Droits à la CMUC

Perspectives

Le plan comporte 60 mesures qui seront mises en œuvre progressivement sur la période 2014 / 2017 dans un objectif global de prévention des situations de rupture, d'incompréhension et de non recours aux droits.



Accès aux droits CMU et AME

Contenu de la mesure

Travail avec la CPAM sur l'accès à l'AME (notamment pour les demandeurs d'asile) et la CMU.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Deux rencontres entre les travailleurs sociaux concernés et les services de la CPAM : la première pour poser le diagnostic la seconde (le 17 novembre) pour valider une procédure partagée

Pilotes

DDCS 57, CPAM de Moselle



Garantir l'égal accès de tous aux services dans un département rural (accueil, information, orientation)

Cadre de la mesure

Élaboration d'un projet partenarial pour :

- ▶ Mutualiser et partager les ressources au local
- ▶ Construire une offre de services
- ▶ Garantir l'égal accès de tous aux services

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ 1^{ère} étape : lancement de la réflexion et définition du périmètre, suite au chantier départemental initié le 08/11/2013 lors de la présentation du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- ▶ 2^{ème} étape : réunion conjointe DDCSPP/CG le 29 mai 2014 avec les principales associations du département pour validation du projet
- ▶ 3^{ème} étape : rencontre bilatérale avec les principaux acteurs institutionnels pour exposer le projet et recueillir leur avis : CAF, Pôle Emploi, CPAM, Association des Maires, Union départementale des CCASS
- ▶ 4^{ème} étape : après les contacts individuels, organisation d'une réunion le 06/11/2014 par la DDCSPP/CG avec les acteurs institutionnels pour poursuivre le chantier

Pilotes

DDCSPP, Conseil général

Indicateurs

- ▶ Nombre de partenaires mobilisés qui adhèrent à la démarche
- ▶ Nombre d'implantations d'accueil de proximité qui peut s'envisager dans la déclinaison du projet



Mettre en place un dossier unique de demande de prestation sociale

Identification du besoin

Les prestations sociales nécessitent de réaliser des dossiers différents auprès de différents guichets. De plus ces dossiers sont très compliqués. Ces éléments constituent un frein, notamment pour les personnes les plus en situation d'exclusion, à la demande de prestations sociales. Le dossier unique permet donc d'améliorer l'accès aux soins.

Public visé

Personnes potentiellement bénéficiaires de prestations sociales

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Le Collectif ALERTE Lorraine a dressé les points forts/faibles de la mise en place d'un dossier unique ainsi que différentes modalités de mise en œuvre. Il est prévu de rencontrer les différentes administrations.
- ▶ Une expérimentation est menée depuis janvier 2014 dans les départements de la Loire Atlantique et la Seine et Marne mais pour l'instant il n'y a aucune retombée. Le Collectif attend les premières conclusions pour ajuster ses préconisations et contacter les différentes administrations.

Pilote

Collectif ALERTE Lorraine

Indicateurs

Il est indispensable de mettre en place des indicateurs de qualité dont le but principal est de renseigner sur le niveau de difficultés rencontrées dans la constitution du dossier. Il pourrait s'agir notamment du temps passé à remplir le dossier, si le dossier a été rempli du premier coup ou non, si la personne est accompagnée, ...

Appréciation

Forte demande des associations de solidarité qui constatent que la complexité actuelle des administrations excluent de plus en plus de personnes qui ne sentent pas capable de remplir des dossiers d'aides. De plus les administrations réclament de plus en plus

des trop-perçus que les bénéficiaires ne comprennent pas. Ces éléments marginalisent les populations pour qui des aides ont été mises en place.

Perspectives

Mise en place d'un dossier unique beaucoup plus facile à remplir. Il s'agit également de former les agents des guichets pour accompagner les demandeurs. Cette formation pourrait être financée par l'économie réalisée par l'unification des demandes d'aides sociales.





Accès aux droits : étudier le lien entre le RSA et l'AAH

Description de l'action

Travail avec le conseil général et la MDPH sur l'accès à l'AAH pour d'anciens bénéficiaires du RSA.

Mise en œuvre

- ▶ Une étude lancée pour éclairer le lien entre le RSA et l'AAH, à partir d'une cohorte identifiée, grâce à la CAF, de bénéficiaires en 2013 de l'AAH précédemment bénéficiaires du RSA (un an plus tôt).
- ▶ Les résultats de l'étude menée seront connus le 15 décembre 2014.

Pilotes

DDCS 57, MDPH, CAF de Moselle

Indicateurs

- ▶ nombre de bénéficiaires de l'AAH, bénéficiaires du RSA un an plus tôt
- ▶ analyse qualitative de la cohorte

Perspectives

Objectif: identification des difficultés à l'ouverture du droit AAH (méconnaissance des droits, déni du handicap, absence d'accompagnement, délais des procédures...) et y remédier par un plan d'action connecté avec les différents partenaires.



Développement d'une offre de services spécifique pour les familles

Description de l'action et mise en œuvre

Offre de service spécifique au profit des familles confrontées à plusieurs types de situations : décès d'un enfant – séparation – indécence du logement – impayés de loyers – naissance. Actions réalisées par les travailleurs sociaux de la CAF.

L'offre de services mise en place :

- ▶ Dans le cadre du règlement intérieur d'action sociale il est prévu l'attribution d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 800 € lors du décès d'un enfant avec une mise à disposition d'un travailleur social pour aider et soutenir la famille au regard de la situation. Depuis le début de l'année 2014, 9 primes ont été versées et une mise à disposition a été effective avec 3 sollicitations des familles concernées.
- ▶ Pour la séparation et la naissance : réalisation de deux guides locaux présentant les prestations familiales liées à la situation, invitant les familles à effectuer les déclarations nécessaires auprès de la CAF, et rappelant la possibilité de faire appel à un travailleur social de la CAF si elles le souhaitent. Ces guides sont en cours de finalisation pour une utilisation dans le courant du dernier trimestre.
- ▶ En matière d'indécence et d'impayés de loyer : interaction prestations légales et action sociale avec un travailleur social mobilisé sur cette thématique. Des interventions sont effectuées au domicile des familles confrontées à cette problématique. Liaison avec la plateforme de l'habitat dégradé. Des liaisons sont effectives avec la DDCSPP et la DTARS au regard de situations problématiques. 23 visites au titre de l'indécence du logement ont été effectuées sur la période janvier à août 2014.

Pilote

CAF de la Meuse

Indicateurs

Tableaux de bord des interventions réalisées alimentés par les travailleurs sociaux à chaque intervention

Perspectives

Poursuite de l'implication des travailleurs sociaux sur ces thématiques et mise en place effective des rendez-vous des droits.





Valorisation des excédents alimentaires de la restauration collective vers les associations caritatives

Identification du besoin

Associations caritatives et DDCSPP 55

Public visé

Public précaire et usagers des associations caritatives

Description de l'action et mise en œuvre

A l'image d'expériences déjà menées dans plusieurs régions de France, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Meuse souhaite impulser un rapprochement entre l'offre d'excédents alimentaires produits par les établissements de restauration collective et la demande de denrées des associations caritatives sur le département.

La valorisation des denrées encore consommables consiste en général en un « re-service », mais peut prendre en effet la forme de dons à des associations caritatives. Face à l'enjeu de limitation des biodéchets et aux besoins croissants de denrées des associations caritatives (plus de 6 000 bénéficiaires en Meuse pour 980 000 repas distribués en 2013), il apparaît pertinent de faciliter la mise en place de partenariats de dons réguliers et volontaires entre restaurants et associations.

Cette pratique du don constitue, dès lors qu'elle peut être mise en œuvre un axe de valorisation des excédents alimentaires à privilégier dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, tout autant pour des raisons économiques et environnementales que sociales et éthiques. Le secteur de la restauration collective est particulièrement concerné par cette lutte, confronté régulièrement à des pertes de 167g/personne/repas en moyenne. Ces dons valorisent également le travail réalisé par tout le personnel du restaurant.

Cette démarche ne saurait encourager des pratiques de dons qui légitimeraient

d'une quelconque manière des excédents de production trop importants. Toutefois, même dans le cadre d'une gestion fine de la production, l'expérience montre que des excédents sont inévitables en restauration collective et ils ne sont pas toujours réutilisés.

La DDCSPP pilote, en collaboration avec la DRAAF, le Pays Barrois un groupe de travail associant les responsables de la restauration collective et des associations caritatives pour développer par voie contractuelle un partenariat de dons des excédents alimentaires en cuisine, contribuant à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Un premier projet se concrétise sur le secteur de Bar le Duc avec le Secours populaire et 4 établissements donateurs.

Calendrier

Groupe de travail 1^{er} semestre 2014 pour signature conventions octobre 2014 et collecte des dons dès le second semestre 2014.

Financement

Un soutien à l'investissement matériel sera cofinancé par la DDCSPP (BOP304), la DRAAF (BOP206), Le pays Barrois (LEADER).

Pilote

DDCSPP de la Meuse

Indicateurs

- ▶ Nombre de conventions signées entre établissements donateurs et associations
- ▶ Quantité de dons alimentaires valorisée

Perspectives

- ▶ Premier projet territorialisé sur le secteur de Bar le Duc déployé dans le courant du 2^{ème} semestre 2014.
- ▶ Un second projet sur le secteur de Verdun pourrait émerger courant 2015

Partenaires

Associations caritatives, établissements de restauration scolaire, DRAAF, Pays Barrois





Sport et inclusion sociale

Identification du besoin

L'activité sportive peut être un excellent vecteur de remobilisation de la personne, plusieurs expériences le démontrent dans le département. Néanmoins le sport n'a pas acquis le véritable statut d'outil de travail social, car il n'est pas suffisamment mis en oeuvre à partir des besoins d'accompagnement de la personne (besoins sociaux, de santé, psychologiques).

Public visé

Résidents CHRS et bénéficiaires RSA.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Il existe plusieurs dispositifs départementaux qui utilisent le sport comme facteur d'inclusion sociale: sport/établissements sociaux, sport en détention, sport insertion, sport pour toutes, dispositif d'insertion par le sport.
- ▶ L'idée est de les fusionner autour d'un dispositif modulaire adapté au degré d'autonomie de la personne, et ayant comme fil rouge l'accès aux soins et à la santé (partenariat assurance maladie, CARSAT, médecine préventive).
- ▶ Les dispositifs sont mis en œuvre au plan infra territorial: Grand Nancy pour établissements sociaux, 3 établissements pénitentiaires pour le sport en prison etc... L'idée est de les mutualiser et de les développer au niveau départemental.

Financement

État (CNDS) – CG – partenaires santé et territoriaux (Grand Nancy dans le cadre du CLS)

Pilotes

État, Conseil général, CDOS

Indicateurs

- ▶ Nombre de bénéficiaires
- ▶ Nombre de binômes travailleurs sociaux/éducateurs sportifs constitués

Appréciation

Aujourd'hui les dispositifs même saucissonnés apportent des résultats très intéressants aux usagers, en termes d'acquisition de règles et

de confiance en soi. La fusion de ces dispositifs autour des parcours d'usagers et l'articulation avec un contenu santé devrait profondément enrichir le contenu de l'existant.

Perspectives

Mutualiser les outils et les développer au niveau départemental.

Partenaires

Association profession sport, associations sportives et établissement sociaux et pénitentiaires.





Transposition en Lorraine de l'expérimentation MONA LISA

Cadre de la mesure

Deux chartes adoptées en octobre 2013 structurent l'organisation et le déploiement du projet :

- ▶ La charte nationale Mona Lisa: principes de fonctionnement et engagements des partenaires
- ▶ La charte de l'équipe citoyenne: définition de la constitution et des équipes citoyennes pour permettre le déploiement du projet sur tout le territoire national

Description de l'action et mise en œuvre

L'URIOPSS travaille à la transposition de l'expérimentation MONA LISA :

- ▶ Information aux acteurs locaux des modalités de l'expérimentation ;
- ▶ Élaboration d'une cartographie des équipes bénévoles intervenant en Lorraine ;
- ▶ Aide à l'installation des comités départementaux

Pilotes

URIOPSS, associations

Indicateurs

Nombre d'acteurs recensés, mise en œuvre des comités

Perspectives

Une première réunion a été organisée par l'URIOPSS en avril au cours de laquelle les acteurs ont manifesté leurs intérêts ce qui a permis de mettre en évidence les premiers liens à construire.

L'URIOPSS est en procédure de recrutement d'un volontaire en Service Civique pour aider à déployer le dispositif.



Accompagnement de la montée en charge du Service Civique en Lorraine

Description de l'action et mise en œuvre

La Lorraine a accueilli 2 654 volontaires depuis la création du Service Civique. 24,8 % étaient de niveau infra Bac à la signature de leur contrat. Concernant les jeunes qui ont signé un contrat en 2014, cette proportion passe à près de 28 %, soulignant ainsi un effort des services pour atteindre la cible de 30 %.

Les jeunes lorrains en Service Civique sont davantage demandeurs d'emploi qu'au niveau national mais on constate une proportion plus faible de bénéficiaires de bourses complémentaires sur critères sociaux (8,7 % contre 9,6 %).

Pour la prise en compte des jeunes plus en difficulté un certain nombre d'expérimentations sont envisagées :

- ▶ 10 actions d'accueil collectif portées dans le cadre de l'appel à projets « Service Civique et parcours de réussite » soutenu par le Conseil régional
- ▶ « Service citoyen de sécurité civile » dans 3 SDIS lorrains
- ▶ Favoriser le développement du Service Civique formule combinée dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire
- ▶ Permettre la création de missions dans les quartiers politiques de la ville et atteindre un objectif de 25 % de jeunes qui en sont issus.

En Meurthe-&-Moselle, à l'initiative de la DDCS et du Conseil général, une articulation particulière entre **plan de pauvreté et Service Civique** encourage :

- ▶ La découverte de milieux socioprofessionnels, à travers des missions de service public, des chantiers, des métiers et des parcours de volontaires, d'élus et d'agents.
- ▶ L'accès à l'autonomie
- ▶ La dynamique collective
- ▶ La participation
- ▶ L'accès aux droits

Ce plan d'action se décline en 4 volets :

1. La remobilisation des personnes précaires
2. Développer le volet « lutte contre le décrochage scolaire »
3. Prévenir les ruptures
4. Développer le volontariat dans le cadre du RSA, notamment pour les plus de 26 ans

Ce plan a été présenté par le DDCS adjoint au comité stratégique de l'Agence du Service Civique et y a suscité un vif intérêt.

Pilotes

DRJSCS / DDCS / DDCSPP

Indicateurs

- ▶ Indicateur 1.1 Part des jeunes engagés dans le service civique et peu ou pas diplômés
- ▶ Ancien indicateur 2014 : 1.2 Taux d'exécution des missions agréées localement (Nombre de missions effectivement engagées au cours de l'année *n* par les organismes agréés par la DRJSCS par rapport à la dotation allouée à la DRJSCS pour l'année *n* exprimée en nombre de missions)
- ▶ Nouvel indicateur 2015 : 1.2 Proportion des volontaires satisfaits de leur mission de Service Civique

Perspectives

Poursuivre le développement du Service Civique en Lorraine par :

- ▶ La sensibilisation des structures d'accueil dans une logique de main tendue en direction des jeunes notamment les plus en difficulté
- ▶ L'encouragement des jeunes à ne pas s'autocensurer dans leur engagement
- ▶ L'émergence de missions plus accessibles et de qualité
- ▶ La recherche de missions en direction des publics en situation d'exclusion notamment auprès des collectivités territoriales et d'associations sensibilisées à cette problématique
- ▶ Une meilleure articulation entre Service Civique et emploi d'avenir ce dernier pouvant être un prolongement du premier

Thème 2

Emploi, travail et formation professionnelle



Mise en place à titre expérimental du dispositif «garantie jeunes» sur le territoire vosgien

Cadre de la mesure

Créer une «garantie jeunes» assurant aux jeunes les plus en difficulté des propositions d'emploi ou de formation et un soutien financier.

La «garantie jeunes» est instituée à titre expérimental sur le département des Vosges du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2015 par le décret n° 2013-880. Elle a pour objet d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel, vers et dans l'emploi ou la formation.

Public visé

Jeunes de 18 à 25 ans

- ▶ Ni étudiants, ni en formation, ni en emploi (= NEET)
- ▶ Vivant hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents
- ▶ Avec des revenus inférieurs à 433.75€ s'il vit seul et à 621.05€ s'il vit en couple

Description de l'action et mise en œuvre

La «garantie jeunes» consiste, d'une part, en un accompagnement intensif, individuel et collectif, assuré par la mission locale, permettant l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles et de formation, en vue de faire émerger, de concrétiser ou de consolider un projet professionnel et, d'autre part, en une garantie de ressources. L'objectif pour le département est de faire rentrer 527 jeunes dans le dispositif.

Le bénéficiaire de la garantie jeunes s'accompagne d'une contractualisation entre la mission locale et le jeune, fixant des engagements réciproques en vue de

l'insertion sociale et professionnelle du jeune (cf. CERFA). Le jeune s'engage notamment à déclarer chaque mois ses ressources d'activité à la mission locale et à certifier la sincérité des informations communiquées. La mission locale s'engage notamment à proposer au jeune des

opportunités d'emploi ou de formation. Le **contrat est conclu pour une durée maximale d'un an**. Il est **renouvelable sur décision de la commission**, pour 12 mois, ou en fonction du parcours du jeune, pour une durée comprise entre 6 et 12 mois.

Pour appuyer et sécuriser un parcours dynamique, le jeune inscrit dans cet accompagnement bénéficie d'une **allocation forfaitaire** afin de lui garantir une stabilité financière, tout en **préservant sa motivation**. En cas de non-respect répété par le jeune de ses engagements, la mission locale pourra proposer à la commission la suspension temporaire de cette allocation. Cette allocation forfaitaire est d'un montant mensuel équivalent à celui du revenu de solidarité active hors forfait logement (= **433.75€**)

L'évaluation de l'efficacité de l'accompagnement garantie jeunes s'apprécie non pas par les actes métiers des conseillers (nombre d'entretiens, de prescriptions, etc.) ni par des sorties positives à l'emploi mais **par la mise en action du jeune et sa propre dynamique en direction de l'entreprise, la multiplication des mises en relation entreprise/jeune, la capacité à amener le jeune à l'autonomie sociale et professionnelle et la satisfaction des entreprises par le service d'appui au recrutement apporté**.

Modalité d'attribution et de suivi

Une **commission d'attribution et de suivi** est constituée. Elle a pour fonction les décisions d'admission, de renouvellement, de suspension ou de sortie dans le dispositif.

Les 4 missions locales des Vosges ont recrutés 8 conseillers qui ont bénéficié d'une formation de 5 jours.

- ▶ Entre novembre 2013 et juillet 2014, 8 commissions se sont tenues et 380 admissions ont été prononcées.
- ▶ **12 décisions dérogatoires** ont été accordées (8 pour des jeunes mineurs et 3 pour des ressources supérieures).
- ▶ **32 décisions de refus d'entrées** ont été prononcées.
- ▶ **19 exclusions** ont été prononcées ce qui porte le nombre de jeunes à 432.

Un second module de formation aux pratiques d'accompagnement de médiation pour l'emploi va être mis en œuvre :

Formation co-construite entre différents acteurs (DGEFP-UT – directeur Mission Locale – conseiller mission locale – ARML) **sur l'accompagnement à mener envers les entreprises dans le cadre de la garantie jeunes** (posture à avoir en face de l'entreprise, prise de conscience de stratégie, mise en œuvre des nouvelles périodes de mise en situation en milieu professionnel, ...). Session de formation de 4 jours à destination des conseillers GJ, au mieux début juillet sinon à la rentrée menée par une intervenante de la DGEFP, une conseillère de la mission locale d'Épinal et UT. Ce module propose aux conseillers d'intégrer l'entreprise au cœur de leur pratique d'accompagnement comme autant d'opportunités de rencontres et d'apprentissage mutuel et de mettre en œuvre un double accompagnement, celui de la personne et celui de l'entreprise.

Pilote

DIRRECTE

Appréciation et perspectives

Nous constatons une amélioration du partenariat pour l'identification des jeunes ainsi qu'une meilleure connaissance de la démarche par les jeunes qui viennent s'inscrire auprès des missions locales. La mise en place de l'outil de suivi CEdipe viendra amplifier le dispositif d'identification et de suivi des jeunes.

La commission refuse un certain nombre de candidatures pour un manque de motivations qui font douter de la réalité de l'engagement. Les candidatures seront présentées ultérieurement sous réserve que les jeunes répondent favorablement aux prises de contact des missions locales.

Les candidats ont un niveau allant de la fin de cinquième au bac plus 2.

La caractéristique essentielle est leur très grande précarité sociale, financière et affective.

En conclusion, la «garantie jeunes» en fournissant une allocation d'autonomie contre un engagement à plein temps apporte une solution qui doit leur permettre de suivre l'accompagnement.

Cet accompagnement ne prend pas en compte le projet du jeune mais il est dirigé vers l'entreprise par une succession de stages d'immersion permettant au jeune de confronter ses aptitudes à différents métiers, à des organisations de travail et à des salariés.





Accompagnement pour l'accès ou le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

Contenu de la mesure

Faciliter l'accès à l'emploi ou la création d'activités en aménageant les parcours, jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable.

Description de l'action et mise en œuvre

Initiative de la mise en place d'un accord national interprofessionnel (ANI) destiné à permettre l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée par :

- ▶ L'entrée dans l'entreprise et l'accompagnement des personnes en difficulté
- ▶ La formation professionnelle et l'alternance
- ▶ Les dispositifs d'insertion (IAE, GEIQ...) et la sortie de ces dispositifs.

Pilote

Collectif ALERTE

Indicateurs

- ▶ Nombre de participants mobilisés
- ▶ Reprise du futur ANI par une loi

Perspectives

- ▶ Perspective d'aboutir à une loi reprenant expressément les dispositions de l'ANI (conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014)

Axe 2 – Venir en aide et accompagner vers l'insertion
Mesure 33 – Faciliter l'accès à l'emploi ou la création d'activités en aménageant les parcours, jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable



Accompagnement conjoint des demandeurs d'emploi par le conseil général 54 et Pôle Emploi

Contenu de la mesure

Mieux articuler les actions et expertises emploi et social et organiser une réponse globale aux besoins des demandeurs d'emploi (bénéficiaires du RSA ou pas) rencontrant des freins pour l'accès à l'emploi.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Lancement du dispositif conjoint d'accompagnement global des demandeurs d'emploi (DE) le 5 juin 2014 : accompagnement en binôme par un conseiller Pôle Emploi (PE) et un travailleur social du Conseil général (CG). Signature d'une convention de partenariat le 19/09/2014.
- ▶ Phase de démarrage : second semestre 2014 avec 10 conseillers de Pôle Emploi et 4,4 ETP de travailleurs sociaux du CG.
- ▶ Périmètre : mise en œuvre sur chaque agence de PE mais sur un secteur géographique ciblé.
- ▶ Au 10-10-2014, 125 DE entrés dans le dispositif (pour 338 proposés) ; 13 ont repris un CDD de moins de 6 mois et 6 un CDD de plus de 6 mois.

Pilotes

- ▶ Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Association des départements de France
- ▶ En Meurthe-et-Moselle : DRPEL / DTPE / CG54

Indicateurs

Indicateurs de suivi d'activité, de profils et de parcours des bénéficiaires.

Perspectives

- ▶ Bon démarrage. Dispositif apprécié des DE qui en ont bénéficié. Professionnels dédiés PE et CG en font un retour positif. Mais difficulté pour le CG à dégager 10 ETP de travailleurs sociaux.
- ▶ Objectif pour 2015 : 10 postes de travailleurs sociaux à mobiliser par le CG avec l'appui du Fonds Social Européen ; quota de 700 bénéficiaires à atteindre.

Axe 2 – Venir en aide et accompagner vers l'insertion
Mesure 33 – Faciliter l'accès à l'emploi ou la création d'activités en aménageant les parcours, jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable



Création d'un comité de coordination territoriale emploi – formation professionnelle meusien, démarche partenariale à l'échelle départementale pour favoriser la montée en compétence des publics

Identification du besoin

La démarche a permis d'analyser de manière concertée les besoins du territoire en termes d'emplois, de compétences et leurs évolutions au regard notamment des caractéristiques des demandeurs d'emploi en termes de compétences et qualifications. L'objectif est d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux, offrant une meilleure lisibilité aux partenaires et aux financeurs sur la base des constats suivants :

- ▶ Le faible niveau de qualification des actifs meusiens
- ▶ Une adéquation emploi-formation locale construite sur les métiers « classiques » voire « historiques » du territoire qui répond aux besoins actuels, mais principalement sur des emplois de faible qualification. D'où une situation qui ne permet pas de saisir les opportunités qui sont de deux ordres : l'implantation de deux grandes entreprises et développement de filières économiques axées sur l'innovation et l'investissement. En conséquence : risque de décalage accru entre main d'œuvre locale et besoins des entreprises.
- ▶ Actifs peu mobiles (mobilité professionnelle, géographique)
- ▶ Précarisation des publics (nécessite un accompagnement accru et des outils spécifiques)
- ▶ Absence de moyens dans les TPE pour développer une réelle politique RH : recrutement, maintien et développement des compétences
- ▶ Problématique de transmission d'entreprises liée au vieillissement des dirigeants et au défaut d'anticipation

Public visé

Public demandeur d'emploi et en insertion professionnelle.

Pilote

Conseil régional de Lorraine

Partenaires

Pôle Emploi, Conseil général de la Meuse, UT DIRECCTE, Opérateurs du Service public de l'emploi

Description de l'action

Dans le CCTEFP, le territoire porte un regard sur lui-même dans le but d'élaborer une vision, une stratégie pour le développement de ses compétences en réponse aux enjeux partagés, ce en lien avec la politique de filières et les orientations du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion 2012-2016.

La mise en place des Comités de Coordination Territoriaux Emploi Formation Professionnelle (CCTEFP) au niveau des bassins d'emploi est la résultante des décisions du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle (CCREFP) intervenues le 17 octobre 2012. Ils s'inscrivent dans la Convention tripartite État, Pôle Emploi, Conseil régional de Lorraine.

Pour la Meuse, le Conseil général est associé, à deux titres :

- ▶ via un protocole avec le Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de la politique de filières économiques en lien avec les orientations du PDI et du PTI,
- ▶ la Maison De l'Emploi (MDE) Meusienne dans le cadre des champs d'intervention déterminés par son cahier des charges (GPEC, Développement de l'emploi)

Le particularisme de la démarche meusienne réside dans le fait que chacun des acteurs est mobilisé suivant son champ de compétences en exploitant au mieux les différents outils développés en faveur de l'analyse des besoins socio économiques des territoires et au service de la montée en compétences des publics. Pour maintenir cette dynamique au plus près des préoccupations des territoires, le Conseil Régional a confié l'animation de cette démarche à un animateur des partenariats territoriaux, hébergé par voie de convention au sein du Conseil général.

Pour exemple, les conclusions issues du diagnostic emploi formation élaboré chaque année par la MDE, l'enquête Besoin de Main d'Œuvre (BMO) ou encore les données statistiques relatives à la demande d'emploi

ou à la population bénéficiaire du RSA sont autant d'éléments permettant d'établir un état des lieux précis du territoire et de définir des objectifs communs en matière de montée en compétences des publics.

La mutualisation des moyens et des ressources a permis d'établir un plan d'actions autour de six enjeux majeurs identifiés par les membres du CCTEFP qui seront mis progressivement en œuvre par les pilotes identifiés.

Mise en œuvre

Le CCTEFP propose de mettre en œuvre au niveau du territoire départemental un plan d'actions 2015-2016 autour de 6 enjeux majeurs.

1. **Elever le niveau de qualification des actifs**: développer les formations qualifiantes; développer les formations « Compétences de Base »; réinterroger les actions de pré-qualification; développer l'alternance; renforcement des plans de formations des « emploi-avenir »
2. **Développer la mobilité géographique des actifs**: adaptation et renforcement des aides à la mobilité; sensibilisation des actifs à la mobilité; renforcement des aides à la mobilité; contribuer à développer l'emploi transfrontalier
3. **Développer la mobilité professionnelle des actifs**: renforcer l'orientation: professionnalisation des acteurs (orientation choisie et orientation subie); développer le conseil et l'accompagnement des salariés; contribuer à développer l'emploi transfrontalier.
4. **Adapter et renforcer les actions concertées au profit des publics fragilisés**: formalisation d'une offre de services concertée pour l'accompagnement global social et professionnel des publics en difficulté et isolés (convention PE/CG, PDI-PTI); renforcement du maillage territorial pour la délivrance des services à travers les points relais; mobilisation des contrats aidés CAE CIE EAV et du recours à la formation; mobilisation des prestations d'accompagnement renforcé Pôle emploi; amélioration du taux de retour à l'emploi des publics en IAE en professionnalisant les encadrants et accompagnateurs; renforcement de l'accompagnement et de

- la formation des demandeurs d'emploi.
5. **Renforcer l'appui et l'accompagnement des TPE en matière de gestion des compétences**: sensibiliser les TPE à la GRH; appui au recrutement; de l'aide à la définition des besoins à l'embauche; transmission d'entreprises (anticiper...); promouvoir les mesures pour l'emploi (contrat de génération).
 6. **Accompagner les projets d'implantation**: réponses compétences à des besoins conjoncturels; rapprocher les besoins de main d'œuvre des nouvelles entreprises (Safran, Albany, CIGEO,...) ainsi que ceux identifiés par les travaux d'étude « Filières » menés par le CG 55, avec les ressources humaine du territoire.

Financement

Mobilisation des fonds de droit commun au titre des interventions des différents partenaires (Région Lorraine, Pôle Emploi,...) voire de crédits spécifiques liés à des démarches volontaristes, notamment du Conseil général.

Indicateurs

- ▮ Nombre de demandeurs d'emploi ayant pu accéder aux actions de formation mises en place.
- ▮ Nombre de structures partenaires présentes lors des manifestations visant la professionnalisation des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'accompagnement,
- ▮ Analyse quantitative et qualitative (bilans, entretiens, etc.) des parcours de qualification (poursuite en qualification, nombre d'abandon, taux d'accès à l'emploi, etc.),
- ▮ Recueil de satisfaction auprès des participants aux actions de formation conduites.

Perspectives

Le suivi des actions est un aspect indispensable pour le bon fonctionnement du cycle CCTEFP. Il s'agit de garantir une mise en œuvre articulée avec les politiques publiques existantes en mesurant la réussite des actions. L'arbitrage du programme doit ainsi permettre de dégager des pistes d'amélioration. Les liens avec les travaux du CPRDFP seront à opérer dans le but de valoriser les réussites des partenaires territoriaux.





Articulation entre le service civique et le plan pauvreté : déploiement du service civique pour les jeunes en grande vulnérabilité, dans des conditions adaptées et à des fins de raccrochage social ou scolaire

Identification du besoin

Le Service Civique (SC) constitue un excellent outil pour remobiliser des jeunes en ruptures, mais en capacité de s'exprimer auprès d'un public. Plusieurs formules sont expérimentées dans ce cadre, dont le décrochage scolaire, et la DDCS et le conseil général ont établi un protocole de travail pour développer le SC auprès de ces publics.

Public visé

Jeunes sortant d'institutions, jeunes décrocheurs scolaires

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Déploiement du service civique pour les jeunes en grande vulnérabilité, dans des conditions adaptées et à des fins de raccrochage social ou scolaire.
- ▶ L'appel à projet régional État (DR-Rectorat)- Région a permis de faire émerger ou de renforcer deux porteurs de projets collectifs. Parallèlement le travail de prospection renforcée auprès de ce public a conduit plusieurs établissements sociaux à construire de nouvelles missions pour ces jeunes. Enfin les jeunes de l'expérimentation ASE-PJJ-SPIP sont concernés en priorité par ce travail.

Pilotes

État (DDCS) et Conseil général

Gouvernance

Réunions de suivi régulières, articulation avec le comité régional de suivi du service civique.

Indicateurs

Nombre de jeunes concernés, nombre de porteurs identifiés

Perspectives

Il s'agit de modéliser les conditions de mobilisation du service civique pour des jeunes qui doivent se (re)construire après des ruptures. L'Éducation Nationale est très mobilisée sur le volet « décrochage scolaire ».

Partenaires

Associations porteuses de mission service civique



Prévention des ruptures et amélioration de l'autonomie des jeunes issus de l'ASE/PJJ ou suivis par le SPIP

Cadre de la mesure

Analyse de parcours de jeunes sortants de l'ASE-PJJ-SPIP, en vue de prévenir les ruptures et de favoriser leur autonomie.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Cette expérimentation nationale est déclinée au sein de 7 départements. Elle consiste à analyser une cohorte de 30 jeunes sortants ou sortis de l'ASE-PJJ-SPIP, en vue d'en tirer des enseignements et des préconisations quand à leur mode de suivi au moment de la sortie.
- ▶ La DT PJJ a mis à disposition une chargée de mission à temps plein sur le projet. Un rapport intermédiaire a été rédigé en septembre 2014.
- ▶ Les champs de l'insertion professionnelle et de la santé ont été explorés, mais reste à explorer le champ logement et le service civique.

Indicateurs

- ▶ Nombre de jeunes au sein de la cohorte et répartition au sein des différentes administrations (10 ASE-10 PJJ-10 SPIP).
- ▶ Nombre de comités de suivi de l'expérimentation (3 à 4 par an)
- ▶ Livraison d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final, avec préconisations opérationnelles.

Perspectives

- ▶ Après une intense phase de diagnostic, un premier volet opérationnel a été rédigé au travers du rapport intermédiaire. L'expérimentation est bien acceptée au plan départemental.
- ▶ La candidature récente du département à la garantie jeunes pourrait être un élément majeur de ce projet.



Déploiement des emplois d'avenir dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Cadre de la mesure

Expérimenter des parcours d'insertion autour des emplois d'avenir pour les jeunes les plus fragiles.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Convention d'engagements signée le 25 juin 2014 entre l'État et l'URIOPSS.
- ▶ L'objet est le déploiement des emplois d'avenir dans le secteur associatif social, médico-social et sanitaire dans la région Lorraine.
- ▶ Dans le cadre de cette convention, **l'URIOPSS met en place des « ateliers qualités RH »** qui permettent notamment de construire des parcours de formation.

Pilotes

URIOPSS, État

Indicateurs

- ▶ Nombre d'emplois d'avenir conclus
- ▶ Évaluation des éléments mis en exergue lors des ateliers

Perspectives

- ▶ Dispositif qui semble être apprécié par beaucoup d'associations. L'obligation de formation et de construction de parcours est mise en œuvre avec vigueur.
- ▶ Élaborer des nouvelles formes d'emplois d'avenir (mutualisation, tuteur bénévole, ...) et comprendre les difficultés des associations dans le domaine afin d'y apporter des réponses.
- ▶ Mettre en lien les emplois d'avenir avec les autres dispositifs pour construire des parcours et éviter de les cumuler sans logique.

Thème 3

Hébergement, logement



Production de logement social et très social

Cadre de la mesure

Production logements locatifs sociaux et structures

Description de l'action et mise en œuvre

Programmation prévisionnelle 2014:

- ▶ 1 225 PLUS
- ▶ 489 PLAI ordinaires
- ▶ 32 PLAI adaptés
- ▶ 241 PLAI structures
- ▶ > soit un total de 1987 PLUS/PLAI
- ▶ + 758 PLS engagés au 1er décembre 2014

Organisation d'un séminaire de travail sur les résidences sociales en mars 2014: état des lieux du parc et besoins, retour d'expériences et bonnes pratiques, focus sur plan de traitement des FTM et sur le public des travailleurs migrants vieillissants par la CILPI,...)

Réalisation d'une étude sur les besoins en logements et en hébergements à horizon 2020

Pilote

DREAL

Indicateurs

Nombre de PLUS, PLS, PLAI financés

Perspectives

- ▶ Développement d'une offre très sociale (PLAI) à hauteur des engagements pris par les bailleurs dans les CUS
- ▶ Nécessité de poursuivre cette production en veillant au niveau des loyers de sortie qui doivent rester accessibles aux plus démunis
- ▶ Nécessité de bien anticiper sur les besoins des structures collectives financées en PLAI car l'enveloppe régionale ne permet pas à elle seule, d'en assurer le financement



Production de logement social et très social

Cadre de la mesure

Financements relatifs à l'habitat des gens du voyage

Description de l'action et mise en œuvre

Bilan au 28/10/14:

- ▶ Financement d'un terrain familial à Sarrebourg de 24 places
- ▶ Financement d'une MOUS GDV sur la communauté d'agglomération du Val de Fensch

Pilote

DREAL

Indicateurs

Nombre de terrains familiaux et de MOUS GDV financés

Perspectives

Prévision d'organiser un séminaire de travail régional sur l'habitat des GDV le 15 janvier 2015



Production de logement social et très social

Cadre de la mesure

Production logements locatifs sociaux et structures

Description de l'action et mise en œuvre

Bilan au 28/10/14:

- ▶ Logements très sociaux: 5 (1 avec travaux et 4 sans travaux)
- ▶ Logements sociaux: 299 (88 avec travaux et 211 sans travaux)

Pilote

DREAL

Indicateurs

Nombre de logements conventionnés



Production de logement social et très social

Cadre de la mesure

Appel à projets PLAI adapté pour programmation LLS à bas niveau de quittance

Description de l'action et mise en œuvre

Second appel à projets (2014):

- ▶ 2 opérations retenues par le comité de gestion national, soit un total de 21 logements subventionnés pour un montant de 88 200€ en Lorraine

Présentation de cet AAP aux bailleurs sociaux et aux associations du département effectuée par la DREAL Lorraine dans le cadre du réseau des acteurs de l'habitat en Lorraine, organisé le 04 septembre 2014 par ARELOR

+ 32 logements adaptés aux besoins des publics en cumul de difficulté (subvention majorée en lien avec l'adaptation du produit)

Pilote

DREAL

Indicateurs

Nombre de dossiers déposés / de PLAI adaptés financés

Perspectives

- ▶ AAP à périodicité bi-annuelle qui devrait se poursuivre en 2015 (volume à préciser)
- ▶ > Expérimentation envisagée d'une déconcentration de l'AAP national en région
- ▶ La mobilisation limitée des organismes peut s'expliquer en partie par un cahier des charges jugé contraignant par ces derniers (difficulté voire impossibilité à respecter le critère relatif à la maîtrise des charges)



Développement d'un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées

Cadre de la mesure

Lutter contre la précarité énergétique programme « habiter mieux »

Description de l'action et mise en œuvre

Bilan au 1er décembre 2014

- ▶ Propriétaires bailleurs FART : 229 dossiers engagés
- ▶ Propriétaires occupants FART : 2 556 dossiers engagés
- ▶ Priorisation des ménages très modestes (70 % de très modestes et 30 % de modestes)
- ▶ Travaux avec le comité des banques pour les ménages les plus modestes (développement de micro-crédits et prise en charge des dossiers les plus complexes)

Pilote

DREAL

Indicateurs

Nombre de dossiers engagés PB/ PO



Développement d'un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées

Cadre de la mesure

Plan d'actions « copropriétés dégradées »

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Appropriation de l'outil de repérage par les DDT
- ▶ Lancement d'un outil pour sensibiliser les collectivités à mettre en place les outils d'observation, à prendre en compte cette thématique dans les documents de planification et à développer les moyens opérationnels pour traiter le phénomène
- ▶ Les DDT 54 et 57 ont d'ores et déjà sensibilisé les EPCI les plus concernés par cette problématique.

Pilote

DREAL

Indicateurs

Nombre d'observatoires des copropriétés créés par les EPCI

Perspectives

- ▶ Identifier plus précisément les risques de dégradation des copropriétés
- ▶ Mobiliser les outils appropriés
- ▶ Aider les EPCI à se doter d'un observatoire



Actions visant au maintien dans le logement et à l'accès au logement

Description de l'action et mise en œuvre

Plusieurs actions conduites :

- ▶ Mise en place de diagnostics dès les premiers signalements d'impayés locatifs pour les locataires du parc privé
- ▶ Travail avec les bailleurs sociaux sur l'accompagnement des locataires en situation d'impayés locatifs
- ▶ Mise en place d'une commission des situations atypiques. Cette commission traite à la fois des questions de maintien et d'accès au logement. Son objectif est de rechercher, à partir d'une analyse partenariale partagée, une solution pour tous les ménages dont la situation particulière a mis en échec tous les dispositifs de droit commun.

Pilote

DDCS 57



Accompagnement des jeunes en recherche de logements (dispositif Loj'Toît)

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Loj'Toît est un dispositif Lorrain d'accompagnement de jeunes en recherche de logement. Il s'agit d'informer les jeunes sur les différentes modalités de logement, de les soutenir dans les démarches administratives et de les accompagner vers l'autonomie. Ce dispositif vise la mise en réseau des acteurs lorrains du logement, de l'hébergement avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion
- ▶ Il existe 8 plateformes Loj'Toît en région Lorraine avec un maillage sur les 4 départements

Public visé

Jeunes de 16 à 30 ans

Pilotes

URHAJ et Conseil Régional de Lorraine

Indicateurs

Nombre de jeunes accompagnés, nombre de jeunes relogés, type de parcs (privé, publics, résidences,...), niveaux de ressources, ...

Perspectives

Développer des plateformes sur le nord et l'est mosellan. Convention en cours avec ARELOR, l'URPI plus une autre convention en cours URHAJ – FNARS - AMILOR

Partenaires

État, adhérents de l'URHAJ, Mission Locale du bassin d'emploi de Sarreguemines, Mission Locale du Lunévillois, Cilgère Action Logement





Prévenir les expulsions locatives

Cadre de la mesure

Remise à plat et bilan des CCAPEX, conformément à la loi ALUR, afin de traiter les impayés le plus en amont possible, renforcer le rôle de la CCAPEX, assurer une meilleure articulation avec le FSL et redonner toute leur importance aux chartes de prévention des expulsions.

Description de l'action et mise en œuvre

- Organisation d'une réunion du réseau « fonction sociale du logement » avec une intervention de la DHUP sur le sujet des CCAPEX (ALUR, rapport MAP expulsions, déploiement du SI EXPLOC,...)
- Désignation d'un correspondant avec la commission de surendettement au sein de chaque CCAPEX
- En Moselle et en Meurthe-et-Moselle : renforcement de la prévention des expulsions grâce à l'octroi du FNAVDL

Pilote

DREAL - DDCCS(PP)

Indicateurs

Nombre de mesures AVDL sur ménages menacés d'expulsion.

Perspectives

2015 : déploiement du SI EXPLOC qui devrait simplifier la gestion des CCAPEX et les échanges entre les partenaires.



Réorientation du contingent préfectoral mosellan au bénéfice des publics prioritaires (DALO) et développement de l'offre en logement adapté

Description de l'action et mise en œuvre

- Renégociation des critères de mobilisation du contingent préfectoral en **resserrant les critères au bénéfice des publics DALO** et des sortants d'hébergement
- Développement de l'offre de logement accompagné avec **4 projets en cours de création de pensions de famille**, adaptation de l'offre de résidences sociales sur le bassin messin (étude conjointe État / Metz Métropole sur les besoins de logement accompagné sur le territoire messin)

Pilotes

DDCS 57, bailleurs sociaux

Perspectives

L'ensemble des actions menées le sont avec l'ensemble des partenaires concernés et il convient de noter que sur le champ hébergement/logement, le co-pilotage est porté par l'État, le Conseil général et la CAF dans le cadre du PDALPD (le 7ème PDALPD a été signé le 9 juillet 2014). À cet égard, le comité responsable du PDALPD et le comité de pilotage du projet territorial d'hébergement fusionnent à compter du 1er janvier 2015.



Remédier à l'effectivité partielle du DALO

Cadre de la mesure

Ouverture du FNAVDL pour les DALO

Description de l'action et mise en œuvre

Pour la première fois depuis la création du fonds, la Lorraine s'est vue notifier une enveloppe de 152 256 € pour le financement d'actions d'accompagnement à destination des ménages DALO : diagnostics, actions d'accompagnement vers et dans le logement et gestion locative adaptée

Pilote

DREAL - DDCCS(PP)

Indicateurs

Nombre de ménages DALO accompagnés.

Perspectives

Plan d'action pour améliorer l'accès au logement des bénéficiaires du DALO à décliner en région (projet de circulaire en cours).



Remédier à l'effectivité partielle du DALO

Cadre de la mesure

Re-négociation des conventions de réservation du contingent préfectoral avec les bailleurs sociaux

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Les conventions de réservation (qui permettent de reloger les ménages DALO sur le contingent du préfet) sont en cours de re-négociation dans chaque département au vu du bilan des premières conventions. Tous les départements s'appêtent à diminuer le nombre de critères prioritaires.
- ▶ Le département de la Meuse s'appête à formaliser une convention pour la première fois.

Pilote

DREAL - DDCCS(PP)

Indicateurs

Nombre de relogement des DALO s'imputant sur le contingent préfectoral.

Perspectives

- ▶ Plan d'action pour améliorer l'accès au logement des bénéficiaires du DALO à décliner en région (projet de circulaire en cours).
- ▶ Le déploiement du SI SYPLO en 2015 devrait permettre d'améliorer la mobilisation des différents contingents en faveur des DALO.



Remédier à l'effectivité partielle du DALO

Cadre de la mesure

Mobilisation du contingent Action Logement en faveur des DALO

Description de l'action et mise en œuvre

Aboutissement des négociations régionales pour le compte des quatre départements avec la volonté de faire le lien hébergement - logement.

Pilote

DREAL - DDCS(PP)

Indicateurs

Nombre de relogement des DALO s'imputant sur le contingent Action Logement.

Perspectives

Plan d'action pour améliorer l'accès au logement des bénéficiaires du DALO à décliner en région (projet de circulaire en cours).



Remédier à l'effectivité partielle du DALO

Cadre de la mesure

Lancement de l'appel à projets « logements HLM accompagnés »

Description de l'action et mise en œuvre

Appel à projet 1 :

- Un dossier mosellan retenu par le comité de sélection : Présence Habitat/AMLI : projet en faveur de l'accès et du maintien dans le logement de 45 ménages cumulant difficultés économiques et sociales (subvention accordée : 68 250€)

Appel à projet 2 :

- Aucun dossier déposé en Lorraine malgré l'information faite auprès des bailleurs par l'USH (diffusion AAP et présentation faite lors du réseau des acteurs de l'habitat en Lorraine le 4 septembre 2014)

Pilote

DREAL - DDCS(PP)

Indicateurs

Nombre de projets déposés / subventionnés

Perspectives

Plan d'action pour améliorer l'accès au logement des bénéficiaires du DALO à décliner en région (projet de circulaire en cours).



Accompagnement et hébergement de familles à l'issue du démantèlement de campements illicites de Roms

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Dispositif partenarial (État, ADOMA, Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde, CAF, CCAS..) mis en place à destination des populations ROMS alliant hébergement et accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et l'apprentissage linguistique. Les ménages pris en charge proviennent du démantèlement de quatre campements illicites.

Pilotes

DDCS 57, ADOMA, Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, CCAS

Perspectives

L'ensemble des actions menées le sont avec l'ensemble des partenaires concernés et il convient de noter que sur le champ hébergement/logement, le co-pilotage est porté par l'État, le Conseil général et la CAF dans le cadre du PDALPD (le 7ème PDALPD a été signé le 9 juillet 2014). À cet égard, le comité responsable du PDALPD et le comité de pilotage du projet territorial d'hébergement fusionnent à compter du 1^{er} janvier 2015.



Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement

Cadre de la mesure

Concernant la mesure 41 : mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement :

- ▶ Création/pérennisation de places d'hébergement d'urgence
- ▶ Réalisation de projets territoriaux de sortie de l'hiver et de diagnostics territoriaux à 360°
- ▶ Poursuite de l'humanisation des structures d'hébergement
- ▶ Examen des conditions de mise en œuvre d'un statut unique

Concernant la mesure 42 : développer des passerelles vers le logement (AVDL, intermédiation locative, résidences sociales...):

- ▶ Logement adapté (pensions de famille, intermédiation locative)
- ▶ Renforcement de l'AGLS et de l'AVDL
- ▶ Finalisation de l'ENC
- ▶ Lancement de l'appel à projets sur l'innovation sociale et les personnes en situation de rupture
- ▶ Partenariat avec les SPIP pour des possibilités d'accès au logement pour des personnes sortant de prison

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Pérennisation de places d'hébergement au-delà de la sortie de l'hiver :
 - 30 places de stabilisation
 - 15 places de halte de nuit
- ▶ Développement du logement adapté : création de 56 places en pensions de famille, captation de 55 logements en intermédiation locative
- ▶ Développement des dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement : 2,8 postes créés en 2013/2014, prévention des expulsions locatives
- ▶ Renforcement de plusieurs systèmes intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), accompagnement vers l'utilisation du système d'information SI-SIAO (v5)

- ▶ Articulation renforcée entre DRJSCS et DREAL sur plusieurs dossiers hébergement / logement : SIAO, FNAVDL, diagnostics territoriaux à 360°, état des lieux hébergement / logement (étude CEREMA commanditée par DREAL).
- ▶ Projet innovant (financement DIHAL) : mise en place d'une antenne avancée du SIAO 54 en centre de détention.

Pilotes

DDCS/DDCSPP/DRJSCS/DREAL

Indicateurs

- ▶ Nombre de places créées
- ▶ Taux de sortie de l'hébergement vers le logement

Perspectives

- ▶ Poursuite du développement des pensions de famille (projets en cours d'examen, ouvertures à venir)
- ▶ Appui et suivi des diagnostics départementaux à 360° réalisés à partir des documents programmatiques existants et des données disponibles.
- ▶ Analyse des résultats de l'Étude nationale des coûts conduite dans les structures d'hébergement (taux de participation des structures : environ 95 %)
- ▶ Poursuite de l'état des lieux des SIAO en Lorraine, accompagnement vers le passage au SI SIAO



Création des conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre

Cadre de la mesure

Doter le département de la Meuse de l'ensemble des outils du Droit au logement opposable :

- ▶ en définissant de manière collégiale les publics prioritaires en Meuse et la prise en compte de cette priorisation dans les instances d'attribution de logements ;
- ▶ en définissant les modalités de gestion du contingent préfectoral par la signature d'une convention de réservation entre les bailleurs sociaux et l'État.

En effet, les récentes modifications apportées par circulaire et par la loi ALUR sur le renforcement de l'information des personnes sur leur droit au recours au titre du Droit au logement opposable entraînera un plus grand nombre de saisines de la Commission de médiation et de ménages prioritaires à reloger notamment dans le cadre des expulsions locatives.

Description de l'action et mise en œuvre

2e semestre 2014 : Mise en place d'un groupe de travail chargé de définir :

- ▶ les publics prioritaires en Meuse et la prise en compte de cette priorisation dans les instances d'attribution de logements ;
- ▶ les modalités de gestion du contingent préfectoral (gestion directe ou déléguée, en flux ou en stock, calcul du nombre de logements mobilisables annuellement par le préfet) ;
- ▶ l'échange d'information entre les bailleurs et l'État lors de la mise en œuvre du Droit au logement opposable, la fréquence et le contenu du reporting des bailleurs.

Ces éléments seront intégrés dans la convention de réservation du contingent préfectoral signée entre les bailleurs sociaux et l'État début 2015.

Déploiement du logiciel métier SYPLO dans le courant du 2e semestre 2014 avec la formation des agents gestionnaires et l'appui de la cellule d'appui nationale et de la DREAL Lorraine.

Pilote

DDCSPP de la Meuse

Indicateurs

Indicateur d'effectivité :

- ▶ Arrêté préfectoral de désignation des membres de la Commission de Médiation ;
- ▶ Signature d'une convention de réservation entre les bailleurs et l'État.
- ▶ Attestation de formation de l'agent gestionnaire aux logiciels métiers ;
- ▶ Date de déploiement effectif SYPLO

Indicateur d'efficacité :

- ▶ Dates de réunions du groupe de travail

Perspectives

Opérationnalité attendue des outils début 2015.



Renforcement du dispositif SIAO

Cadre de la mesure

Renforcer le dispositif SIAO existant pour en faire :

- ▶ une plateforme intégrée de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées dans les dispositifs hébergement et d'insertion, qui fluidifie les parcours résidentiels
- ▶ un observatoire social qui permette d'adapter l'offre aux besoins.

Le SIAO doit également intégrer le logement intermédiaire et l'ensemble des dispositifs sur lesquels les publics sans abri ou mal logés peuvent être orientés.

Cela passe aussi par un renforcement du pilotage du dispositif par la DDCSPP et de sa visibilité auprès de tous les opérateurs.

Description de l'action et mise en œuvre

Conformément aux directives du volet hébergement/logement du plan pauvreté et reprises dans le PDALPD, la DDCSPP a impulsé la consolidation du Service intégré d'accueil et d'orientation de la Meuse depuis le 2ème semestre 2013 par :

- ▶ L'installation d'un comité de pilotage piloté par la DDCSPP avec tous les acteurs de l'hébergement et du logement adapté.
- ▶ La mise en place d'une commission technique d'admission, d'orientation et de suivi en présence des représentants de l'hébergement et du logement adapté afin d'orienter les cas les plus complexes se réunissant tous les 2 mois.
- ▶ La formalisation des échanges entre les opérateurs et le SIAO.

La création d'un poste de coordination du SIAO est venue renforcer l'animation et la structuration du dispositif en 2014.

Pilotes

DDCSPP de la Meuse, Opérateurs SIAO

Indicateurs

Indicateur d'effectivité :

- ▶ Bilan annuel
- ▶ Nombre de réunions du comité de pilotage et de la commission d'admission, d'orientation et de suivi

- ▶ Nombre de partenaires ayant participé au comité de pilotage

Indicateur d'efficacité :

- ▶ Taux de personnes en hébergement orientées par le SIAO et accédant à un logement avec ou sans accompagnement social

Perspectives

La loi ALUR qui consacre juridiquement les SIAO et renforce leur mission va permettre d'appuyer au second semestre 2014 et en 2015 la mise en place de conventions de partenariats avec les opérateurs de l'hébergement et du logement accompagné pour formaliser les modalités d'échanges avec le SIAO (visibilité des places par dispositif, disponibilité des places, réponse motivée de l'opérateur).



Renforcement du dispositif SIAO qui s'ouvre au logement adapté et fusion des comités de pilotage PDALPD et SIAO

Description de l'action et mise en œuvre

Deux actions :

- ▶ Renforcement du SIAO 57 avec l'intervention tant sur les demandes d'hébergement que sur l'ensemble des demandes de logement accompagné. Par ailleurs, restructuration des capacités d'hébergement au vu des besoins identifiés des publics les plus vulnérables
- ▶ Pilotage : dans le champ hébergement logement co-piloté par l'État, le CG et la CAF, fusion programmée au 1^{er} janvier 2015 du comité responsable du PDALPD et du comité de pilotage du projet territorial d'hébergement

Pilotes

DDCS 57, partenaires intégrés au SIAO



Mise en place d'une antenne avancée du SIAO en prison

Identification du besoin

Les sorties de détention se soldent parfois par des ruptures dans l'hébergement et l'accès au logement qui peuvent être dramatiques pour les personnes concernées.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Une prévention amont des ruptures dans l'accès au logement est expérimentée en milieu pénitentiaire, sur la base d'une antenne avancée du SIAO en milieu carcéral. Un travailleur social instruit les dossiers des personnes qui vont sortir dans les mois qui suivent et relève de problématiques de logement.
- ▶ L'action est mise en œuvre auprès de 3 établissements.

Public visé

Public de détenus sortant de détention

Pilotes

État (DDCS de Meurthe-et-Moselle / DSPIP)

Indicateurs

Nombre de sorties « positives » liées à l'action / nombre de situations analysées (indicateur renseigné fin 2014 ou début 2015).

Perspectives

Cette action a débuté courant 2014. Elle ne fonctionne « à plein » que depuis la rentrée. Elle nécessite encore de nombreux ajustements mais elle apporte d'ores et déjà une plus value importante dans le suivi de réinsertion des personnes, au côté des interventions des conseillers de probation.

Partenaires

Association SIAO



Thème 4

Santé et accès aux soins

**Accès aux soins des jeunes en FJT****Contenu de la mesure**

Mettre en œuvre la priorité sur la santé des enfants et des adolescents, prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants et des adolescents

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Projet régional visant à faciliter l'accès aux soins des jeunes résidants dans les FJT par un accompagnement personnalisé.
- ▶ Il s'agit de permettre d'accéder aux soins pour les jeunes qui n'en font pas leur priorité.

Pilotes

URHAJ Lorraine, mutuelle ACORIS

Indicateurs

- ▶ Nombre de personnels des FJT sensibilisés aux problématiques de l'accès aux soins (médecin traitant, souscription d'une mutuelle, ...)
- ▶ Nombre d'actions collectives réalisées auprès des jeunes
- ▶ Nombre de jeunes sur les 4 départements ayant contractualisé une mutuelle
- ▶ Nombre de formations réalisées auprès des conseillers des agences de la mutuelle

Perspectives

Signature d'une convention d'engagements entre ACORIS et URHAJ Lorraine au 4^{ème} trimestre 2014

**Faciliter l'accès aux soins des jeunes dans les Vosges****Contenu de la mesure**

Mettre en œuvre la priorité sur la santé des enfants et des adolescents, prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants et des adolescents

Description de l'action et mise en œuvre

Parcours national attentionné pour les premières affiliations et repris également dans le PLANIR dans une approche populationnelle.

Il s'agit de permettre d'accéder aux soins pour les jeunes qui n'en font pas leur priorité.

Simplifier les circuits administratifs des jeunes et leur permettre des RDV :

- ▶ Nos services ont dispensés 8 réunions d'informations à la Mission locale de Remiremont
- ▶ Nos services ont dispensés 2 réunions d'informations à la Mission locale de Vittel et Neufchâteau
- ▶ Participation au Forum des apprentis organisé par la Mission Locale de Remiremont

Ces interventions ont permis à l'Assurance Maladie de sensibiliser 161 jeunes, dans leur 1^{ère} affiliation et d'évoquer avec eux des domaines de santé et de prévention .

- ▶ Nos services ont dispensés une réunion d'informations à l'école de la 2^{ème} chance.

Pilote

CPAM Vosges

Indicateurs

- ▶ Missions locales du département
- ▶ URSAFF
- ▶ CPAM des Vosges, service relation client

Perspectives

Poursuite et développement des actions.

Faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des jeunes en zone ZEP

Contenu de la mesure

Mettre en œuvre la priorité sur la santé bucco-dentaire des enfants de 6 ans, prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Projet national visant à faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des enfants de 6 ans résidant dans les zones ZEP.
- ▶ Il s'agit de permettre d'accéder aux soins pour les familles qui n'en font pas leur priorité.

Pilotes

CPAM des Vosges, ELSM

Indicateurs

- ▶ Nombre d'enfants de 6 ans sensibilisés aux problématiques de la santé bucco-dentaire
- ▶ Nombre d'actions collectives réalisées auprès des enfants
- ▶ Nombre d'enfants ayant consulté un chirurgien-dentiste

Perspectives

Signature d'une convention

Faciliter l'accès aux soins des jeunes à l'École de la 2^{ème} chance (E2C)

Contenu de la mesure

Mettre en œuvre la priorité sur la santé des enfants et des adolescents, prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants et des adolescents

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Projet local à l'E2C d'Epinal visant à faciliter l'accès aux soins des jeunes
- ▶ Il s'agit de permettre d'accéder aux soins pour les jeunes qui n'en font pas leur priorité.
- ▶ L'accent est mis sur l'alimentation, l'hygiène et la santé bucco-dentaire.

Pilotes

CPAM des Vosges, E2C et Maison de l'Enfance et de la Famille

Indicateurs

- ▶ Nombre de jeunes de l'E2C sensibilisés aux problématiques de santé
- ▶ Nombre d'actions collectives réalisées auprès des jeunes
- ▶ Nombre de jeunes ayant changé leur comportement alimentaire
- ▶ Nombre d'ateliers réalisés auprès des jeunes de l'E2C

Perspectives

Signature d'une convention d'engagements entre la CPAM des Vosges, l'E2C et la Maison de l'Enfance et de la Famille.



Accès à une complémentaire santé à un prix raisonnable pour les personnes en difficulté

Cadre de la mesure

Le mouvement ATD Quart Monde a alerté sur les dangers d'abandon des soins ou non recours lors de la sortie du dispositif CMU. Les complémentaires santé étant compliquées, onéreuses et ne répondant pas aux besoins spécifiques des personnes en difficulté, le mouvement ATD Quart Monde s'est rapproché de complémentaires santé qui ont proposé un contrat prenant en compte l'ACS (aide à la complémentaire santé), répondant aux principaux besoins à un prix raisonnable.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Une expérimentation a eu lieu dans le sud de la Meurthe et Moselle avec la FNARS comme chef de projet et coordinateur et de nombreux partenaires locaux (ville de Nancy, CUGN, associations partenaires, ACORIS, S.M.I., l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (Acsé), L'Agence Régionale de Santé, Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Le Conseil régional de Lorraine).
- ▶ Une association ACS-P a été créée au niveau national où siègent 6 grands groupes de mutuelles (Adréa mutuelle, Apréva mutuelle, Eovi mutuelle, Harmonie mutuelle, mutuelle Ociane et Istya), des collectivités territoriales, des associations, des institutions). Plus de 40 000 personnes ont adhéré à un contrat adapté aux populations en difficulté.

Pilotes

Mouvement ATD Quart Monde

Indicateurs

Recours aux soins

Perspectives

Poursuite et développement des actions au niveau national.



Faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier du Plateau de la Justice à Épinal

Contenu de la mesure

Mettre en œuvre la priorité sur la santé habitants du quartier du Plateau de la Justice, prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des habitants du quartier du Plateau de la Justice.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Projet local visant à faciliter l'accès aux soins et notamment le dépistage des cancers
- ▶ Il s'agit de permettre à des personnes du quartier formées (médiateurs en santé) de donner l'information et lever les freins

Pilotes

Centre Social D. Louis, Mutualité Française Lorraine, AVODECA, La Ligue contre le Cancer, CPAM

Indicateurs

- ▶ Nombre de personnes du Plateau de la Justice sensibilisées aux problématiques de dépistage des cancers
- ▶ Nombre d'actions collectives réalisées auprès des publics
- ▶ Nombre de personnes déclarant faire un hémocult ou une mammographie.
- ▶ Nombre de formations réalisées auprès des médiateurs

Perspectives

Signature d'une convention d'engagements entre l'ARS, CUCS, Centre Social, Mutualité...

Faciliter l'accès aux soins des résidents de la pension de famille de Bruyères / Fédération Médico-Sociale

Contenu de la mesure

Mettre en œuvre la priorité sur la santé par le biais d'actions de prévention sur différents thèmes de santé.

Description de l'action et mise en œuvre

Projet local visant à promouvoir des actions en santé sur des thématiques diverses. Mise en place d'ateliers nutrition pour apprendre aux résidents à bien manger à faible coût, en tenant compte des recommandations du PNNS et en valorisant les produits présents dans les colis alimentaires (resto du cœur, secours populaire...).

Pilotes

CPAM des Vosges et la pension de famille relais de Bruyères / Fédération Médico-Sociale

Indicateurs

- ▶ Nombre de résidents sensibilisés aux diverses thématiques de santé
- ▶ Nombre d'ateliers réalisés avec les résidents

Perspectives

Signature d'une convention de partenariat entre la CPAM des Vosges et la pension de famille de Bruyères / Fédération Médico-Sociale.



Accueil, information, orientation et prise en charge médicale des populations précaires : le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) de Nancy

Description de l'action et mise en œuvre

Objectif général : Améliorer l'état de santé et l'accès aux soins, aux droits et à la prévention des personnes en situation de précarité.

Objectifs spécifiques :

- ▶ Répondre à la demande de soins et d'accès aux droits et à la prévention des personnes exclues du système de santé de droit commun.
- ▶ Favoriser l'orientation et/ou l'accompagnement des patients vers les structures de droit commun en visant à les faire bénéficier d'une continuité des soins.
- ▶ Développer des actions mobiles de proximité auprès des personnes les plus exclues afin d'initier et de promouvoir leur démarche de soins.
- ▶ Évaluer et témoigner des obstacles à l'accès aux soins, afin de faciliter l'émergence de nouvelles pratiques médicales.
- ▶ Susciter l'engagement citoyen des professionnels de la santé et favoriser le travail en réseau.

Activités mises en œuvre :

- ▶ Accueil, information et orientation
- ▶ Prise en charge médicale : Consultations de médecine générale et dentaires, délivrance de traitement, orientation pour examens, etc.
- ▶ Prise en charge sociale : Entretiens sociaux, accompagnement administratif, appui à la régularisation pour raison médicale (DASEM), mutuelle Réseau Nancy Santé Précarité, etc.
- ▶ Recueil de témoignages, recueil et analyse de données, action de plaidoyer

Pilote

Médecins du Monde Nancy

Indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ▶ Nombre de consultations médicales et dentaires réalisées.
- ▶ Nombre de consultations sociales réalisées.
- ▶ Nombre de personnes reçues en consultation.
- ▶ Nombre de nouveaux patients.
- ▶ Nombre de personnes orientées vers les dispositifs de prise en charge de droit commun.

Indicateurs qualitatifs

- ▶ Profil et évolution des consultants (âge, sexe, nationalité, type de couverture maladie, conditions de vie, situation administrative, ...)
- ▶ Recueil et type des principales pathologies rencontrées



Accès aux soins des personnes en habitat précaire

Description de l'action et mise en œuvre

Objectif général : Améliorer l'état de santé et l'accès aux soins, aux droits et à la prévention des personnes en situation de précarité

Objectifs opérationnels :

- ▶ Répondre à la demande de soins et d'accès aux droits et à la prévention des personnes exclues du système de santé de droit commun
- ▶ Favoriser l'orientation et/ou l'accompagnement des patients vers les structures de droit commun
- ▶ Développer des actions mobiles de proximité auprès des personnes les plus exclues afin d'initier et de promouvoir leur démarche de soins
- ▶ Évaluer et témoigner des obstacles à l'accès aux soins, afin de faciliter l'émergence de nouvelles pratiques médicales
- ▶ Susciter l'engagement citoyen des professionnels de la santé et favoriser le travail en réseau.

Plusieurs actions conduites :

- ▶ Médecins du Monde Metz assure des permanences médicales et des séances de TROD (tests rapides d'orientation diagnostique) dans un accueil de jour, la Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre (FAP).
- ▶ MdM participe aux maraudes de la FAP deux fois par semaine de novembre à mars.
- ▶ MdM intervient auprès de la population des demandeurs d'asile et Rom des bidonvilles : consultations médicales et infirmières, vaccination des enfants, traitement de la gale, orientation et accompagnement vers les structures de soins
- ▶ MdM organise des séances de prévention et d'éducation à la santé dans dix centres d'hébergement ou lieux d'accueil partenaires

Activités mises en œuvre :

- ▶ Accueil, information et orientation
- ▶ Prise en charge médicale : consultations de médecine générale, délivrance de traitement.
- ▶ Séance de prévention/éducation à la santé, TROD
- ▶ Recueil de témoignages, recueil et analyse de données, action de plaidoyer

Pilote

Médecins du Monde Metz

Indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ▶ Nombre de sorties effectuées
- ▶ Nombre de consultations médicales réalisées.
- ▶ Nombre de personnes rencontrées
- ▶ Nombre de nouveaux patients.
- ▶ Nombre de séance de prévention/éducation à la santé
- ▶ Nombre de TROD réalisés
- ▶ Nombre de personnes orientées vers les dispositifs de prise en charge de droit commun.

Indicateurs qualitatifs

- ▶ Profil et évolution des consultants (âge, sexe, nationalité, type de couverture maladie, conditions de vie, situation administrative, ...)



Actions de santé à la rencontre des populations en situation de précarité

Description de l'action et mise en œuvre

Objectif général : Améliorer l'état de santé et l'accès aux soins, aux droits et à la prévention des personnes en situation de précarité

Objectifs opérationnels :

- ▶ Répondre à la demande de soins et d'accès aux droits et à la prévention des personnes exclues du système de santé de droit commun
- ▶ Favoriser l'orientation et/ou l'accompagnement des patients vers les structures de droit commun
- ▶ Développer des actions mobiles de proximité auprès des personnes les plus exclues afin d'initier et de promouvoir leur démarche de soins
- ▶ Évaluer et témoigner des obstacles à l'accès aux soins, afin de faciliter l'émergence de nouvelles pratiques médicales
- ▶ Susciter l'engagement citoyen des professionnels de la santé et favoriser le travail en réseau.

Actions menées :

- ▶ Médecins du Monde Nancy assure des permanences médicales le dimanche midi sur le Cours Léopold et dans un accueil de jour de l'ARS (Abri 32).
- ▶ MdM participe aussi au volet santé (accompagnement physique vers le soin et appui aux démarches pour l'obtention d'une couverture maladie) de l'action de la Mairie de Maxéville auprès de la population de « la Place ».

Activités mises en œuvre :

- ▶ Accueil, information et orientation
- ▶ Prise en charge médicale : Consultations de médecine générale, délivrance de traitement.
- ▶ Recueil de témoignages, recueil et analyse de données, action de plaidoyer

Pilote

Médecins du Monde Nancy

Indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ▶ Nombre de sorties effectuées
- ▶ Nombre de consultations médicales réalisées.
- ▶ Nombre de personnes rencontrées
- ▶ Nombre de nouveaux patients.
- ▶ Nombre de personnes orientées vers les dispositifs de prise en charge de droit commun.

Indicateurs qualitatifs

- ▶ Profil et évolution des consultants (âge, sexe, nationalité, type de couverture maladie, conditions de vie, situation administrative, ...)

Thème 5

Famille, enfance et réussite éducative



Tarification inférieure à 1 € dans les établissements d'accueil de jeunes enfants

Cadre de la mesure

Garantir l'accès des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) aux familles en situation de pauvreté avec l'indicateur du nombre d'enfants de familles pour lesquelles la tarification est égale ou inférieure à 1 €.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Ces dispositions ont été mises en place dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013/2017 (COG).
- ▶ Une information a été effectuée dès 2013 auprès de l'ensemble des gestionnaires d'EAJE quel que soit le mode de gestion de la structure.

Pilote

CAF de la Meuse

Indicateurs

Nouvel indicateur à renseigner lors de l'envoi des documents par les partenaires dans le cadre du versement de la prestation de service unique. Sur les données réelles 2013; 532 enfants sur un total de 1 644 soit 32,36 % étaient issus de familles pour lesquelles la tarification était égale ou inférieure à 1 €.

Perspectives

Poursuite de cette orientation et appréciation des résultats durant toute la période couverte par la COG.



Renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ Mise en œuvre de la circulaire du 15 octobre 2013 : renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires
- ▶ Poursuite de la mise en œuvre « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ». Le pilotage est assuré conjointement avec la DRJSCS. Dispositif qui rencontre un vrai succès. Cependant certaines difficultés demeurent (manque d'engagement des parents, public volatile, enveloppe budgétaire en baisse, superposition des dispositifs) et sont susceptibles de freiner la dynamique.
- ▶ Dispositif « la mallette des parents » : mis en œuvre depuis septembre 2010 en sixième, et développé en CP.

Pilote

Éducation nationale, Rectorat de l'académie Nancy-Metz

Indicateurs

- ▶ Nombre d'établissements ayant dédié un espace parents
- ▶ Nombre d'écoles et d'établissements concernés par le dispositif « la mallette des parents »
- ▶ Nombre de dispositifs « ouvrir l'école aux parents pour faciliter l'intégration »

Perspectives

Dispositif « la mallette des parents » : faire évoluer l'outil en l'enrichissant de nouvelles fiches thématiques, en mutualisant les actions...



Adoption en 2014 d'un schéma de soutien à la parentalité en Moselle

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ le schéma 2014/2017 de soutien à la parentalité (co-signataires État, Conseil général, CAF, Justice, UDCCAS, MSA, Éducation nationale, UDAF) a été signé le 14 octobre. Le schéma s'est fixé 4 axes d'intervention :
 1. développement quantitatif et qualitatif des actions (soit plus de services et une meilleure équité territoriale)
 2. intervention mieux coordonnée notamment avec harmonisation des critères de subvention des différents financeurs
 3. dispositifs mieux connus
 4. animation des réseaux y compris infra départementaux

Pilotes

DDCS 57, CPAM, MDPH, CAF de Moselle



Amélioration de la scolarisation des enfants issus de campements ou de bidonvilles

Cadre de la mesure

Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou de bidonvilles

Description de l'action et mise en œuvre

Dans le département de la Moselle :

- ▮ Scolarisation des enfants du campement de Blida (Metz) dans les écoles de proximité avec ouverture de structures dédiées aux élèves allophones.
- ▮ Afin d'améliorer la scolarisation des EFIV (Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs) et d'en assurer le suivi, concertation au sein d'un groupe de travail réunissant différents partenaires (gestionnaires d'aire d'accueil, association Amitiés Tsiganes, DDCS, Éducation nationale).

Dans le département de la Meurthe-et-Moselle :

- ▮ Scolarisation des EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) de plus de 6ans et des adolescents résidant à la caserne FARON (Vandœuvre-lès-Nancy) depuis plusieurs mois dans les établissements de proximité du premier et second degré et ouverture d'un dispositif sur site dédié à la scolarisation partielle des enfants de 5 à 11 ans arrivés récemment.
- ▮ Travail de médiation et d'accompagnement vers l'école par les enseignants du camion école auprès des familles itinérantes et de voyageurs et des familles installées sur des campements illicites.
- ▮ Mise en place de conventions CNED-collège afin d'établir un lien entre les adolescents de + de 12 ans, leurs familles et les établissements du second degré.

Dans les départements de la Meuse et des Vosges :

- ▮ Scolarisation d'EFIV avec prise en charge à temps partiel en dispositif spécifique.
- ▮ Formation et accompagnement des enseignants scolarisant des EFIV et des EANA.

Pilote

Éducation nationale, Rectorat de l'académie Nancy-Metz

Indicateurs

- ▮ Suivi de la scolarisation des EANA installés sur les campements et en habitat précaire.
- ▮ Nombre d'EFIV de moins de 6 ans scolarisés en maternelle.
- ▮ Nombre d'EFIV scolarisés en écoles élémentaires.
- ▮ Nombre d'EFIV de plus de 12 ans bénéficiant d'une convention CNED-collège.
- ▮ Régularité de la scolarisation.

Perspectives

- ▮ Développer les conventions CNED-collège pour les EFIV dans l'académie.
- ▮ Améliorer les possibilités d'accès à la restauration scolaire et aux moyens de transport afin de favoriser la scolarisation des EFIV.

Thème 6

Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement



Mise en place d'un réseau prévention pour accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière

Cadre de la mesure

Accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière.

Dans un contexte social et économique contraint :

- ▶ Favoriser la connaissance mutuelle des différents acteurs, de leurs missions et de leur offre de service
- ▶ Développer une complémentarité des actions de chacun et favoriser les synergies
- ▶ Former les partenaires sur le cadre légal du surendettement et de la consommation pour qu'ils puissent informer le public et lui permettre ainsi de faire valoir ses droits.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ **23 Janvier 2014** : lancement du réseau par l'État et le Conseil général. La rencontre a rassemblé les différents acteurs déjà mobilisés dans le cadre du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- ▶ **Mai 2014** : renouvellement de la convention entre le Conseil général et le Centre technique régional de la consommation (CTRC), pour accompagner les professionnels de ces services et les membres du Réseau Prévention et Accompagnement du Surendettement, dans le montage d'actions de prévention auprès de leurs publics et mettre en place des formations.
- ▶ **19 juin 2014** : rencontre animée par le responsable du service aux particuliers de la Banque de France et la responsable en Économie Sociale et Familiale au Conseil général.

Objectifs de ce temps de travail :

- ▶ Apporter de l'information sur l'évolution du cadre légal du surendettement (loi bancaire) et du droit au compte,
- ▶ Recueillir les attentes des participants pour construire un programme d'actions
- ▶ Recueillir les propositions d'offre de

service de chacun et favoriser la mise en relation des partenaires.

- ▶ **1^{er} juillet 2014** : convention entre la Banque de France et le PIMMS de Longwy (Point d'Information Médiation Multi Services)

Pilotes

Banque de France, Préfecture de Meurthe-et-Moselle, Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Indicateurs (mobilisation des acteurs)

- ▶ Nombre d'acteurs présents dans le réseau, et diversité
- ▶ Présence aux rencontres proposées,
- ▶ Offre de service des acteurs,
- ▶ Engagement de chacun pour faire évoluer les procédures et améliorer les articulations.

Perspectives (automne 2014)

- ▶ Mise en place de formations, à destination des membres du Réseau, organisées conjointement par la Banque de France et le CTRC, sur l'articulation entre le cadre légal de la consommation, notamment des crédits et celui du surendettement.
- ▶ Mise à disposition de la Banque de France pour des séances d'information sur la procédure de surendettement, à destination des personnels des structures membres du Réseau.
- ▶ Mise à disposition du CTRC pour un soutien dans la mise en place d'actions de prévention du surendettement, pour les publics accueillis par les structures membres du Réseau.
- ▶ Mise à disposition du service communication de la DGFIP pour apporter une information aux structures membres du réseau
- ▶ Séance(s) de travail sur l'articulation des procédures de surendettement et de prévention des expulsions.
- ▶ Élargir le réseau à d'autres partenaires

Partenaires

Grand Sauvoy, DDFIP, ARS, ATD Quart Monde, Restos du Cœur, CTRC, CAF, ARELOR, Croix Rouge.

Thème 7

Gouvernance des politiques de solidarité



Mise en place de conférences territoriales de développement social

Cadre de la mesure

Mise en place d'une nouvelle gouvernance des politiques de lutte contre les exclusions et pour l'inclusion sociale au plan départemental

Description de l'action et mise en œuvre

- Mise en place d'une **conférence territoriale de développement social (CTDS)** sur chacun des 6 territoires du CG en novembre 2013, puis en juin 2014. Co animation État (sous-préfet ou DDCS) et CG (vice-présidents de territoires). Chaque CTDS a identifié un ou plusieurs axes de travail prioritaire (accès aux droits, demandeurs d'emploi longue durée, prévention des expulsions locatives, logement et psychiatrie,...).
- Mise en place du **conseil départemental de développement social le 16 octobre 2014**. Coprésidence Préfet - Président du Conseil général.

Pilotes

Conseil général de Meurthe-et-Moselle et État (Préfecture, DDCS)

Indicateurs

- Nombre de tenue de CTDS (Objectif de 2 à 3 par an)
- Nombre de CDDS (2 à 3 par an)
- Déroulement effectif des projets identifiés (tenue d'un comité de pilotage...)

Perspectives

- La dynamique de développement social est fortement enclenchée avec tous les acteurs concernés: décloisonnement, territorialisation, articulation avec l'utilisateur.
- Une articulation thématique voire des fusions seront recherchées avec les instances existantes du champ social (comme l'articulation avec les comités de pilotage des nouveaux contrats de ville).
- Un nouveau CDDS se tiendra en janvier 2015.

Axe 3 – Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs
Mesure 59 – Mieux articuler les différents niveaux de compétence



Associer les personnes en situation de précarité à l'élaboration de propositions d'actions dans le champ de la santé

Cadre de la mesure

Réunions mensuelles entre personnes vivant ou ayant vécu la grande précarité et des citoyens ne vivant pas des situations de grande précarité mais cheminant avec les premiers, autour de thématiques précises (par ex. maladie chronique, fin de vie, mal-être, médecine de proximité, ambulatoire). Retranscription des débats enregistrés, synthèse et présentation de rapports.

Description de l'action et mise en œuvre

- Présentation des enseignements aux décideurs publics
- Représentation dans des instances d'évaluation (ANESMS) ou d'accès aux soins (Fonds CMU)
- Interventions dans de nombreux congrès, réunions, institutions de formation (par ex. faculté de médecine, école de sages-femmes,)
- Participation à des événements et manifestations

Pilote

Mouvement ATD Quart Monde

Indicateurs

- Prise en compte des revendications ou des propositions
- Intérêts des points de vue abordés

Perspectives

Action démarrée il y a 15 ans et se poursuivant avec entrées et sorties permanentes

Axe 3 – Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs
Mesure 65 – Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques



Assises territoriales du travail social du Grand Est à Nancy

Cadre de la mesure

Préparation et tenue des assises interrégionales du travail social à Nancy le 5 septembre 2014

Description de l'action et mise en œuvre

Les cinq régions ont travaillé de concert avec l'appui méthodologique du PREFAS Bourgogne et de l'ANSA dans le cadre de la consultation et des travaux liés à la mise en œuvre des États généraux du travail social.

Les deux thématiques retenues pour l'inter-région Grand Est étaient :

- ▶ Politique transversale : la coordination institutionnelle et interinstitutionnelle des acteurs.
- ▶ Politique thématique : l'égalité homme-femme.

Pilotes

Les 5 DRJSCS du Grand Est : Bourgogne, Franche Comté, Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

Perspectives

La synthèse des travaux et les recommandations des assises seront transmises à la DGCS avant le 31 décembre 2014 afin de contribuer à la réflexion menée dans le cadre des assises nationales.



Observer les besoins : évaluer et capitaliser les pratiques

Cadre de la mesure

Donner à l'État les moyens de développer une connaissance plus fine des publics et de leurs besoins dans le secteur de la cohésion sociale.

ci devrait également permettre de diffuser des indicateurs régionaux spécifiques, de présenter les résultats des études en cours et de consulter le recensement des acteurs du social ainsi que celui des sources d'informations statistiques disponibles.

Description de l'action et mise en œuvre

- ▶ **Préfiguration de la plateforme lorraine d'observation sociale**
- ▶ **Convention de partenariat entre la DRJSCS et l'INSEE Lorraine** : réalisation d'une étude sur la pauvreté et l'inclusion sociale en région avec notamment pour objectif de mesurer l'intensité et d'identifier les déterminants de la pauvreté pour les populations les plus fragiles (jeunes, femmes isolées) comme sur les territoires les plus exposés (quartiers prioritaires). Elle prévoit également d'obtenir des données longitudinales sur la pauvreté laborieuse.
- ▶ **Contrat d'étude avec le Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S)** en vue de disposer d'un panorama statistique structuré des acteurs administratifs, institutionnels et associatifs du social en région.
- ▶ Améliorer la connaissance du **secteur AHI** : une étude sur les rapports d'activité remis par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale vise à dresser un état des lieux précis de la situation des **CHRS de Lorraine**. Afin d'aider à la formalisation d'un rapport d'activité standard ou, à tout le moins, d'un tronc commun d'items, utilisable en Lorraine.

Pilote

DRJSCS de Lorraine

Indicateurs

Nombre des indicateurs territoriaux « d'impacts et de performance » définis par le groupe de travail national DREES-INSEE-DRJSCS devraient être disponibles courant 2015. Afin de favoriser leur diffusion et leur appropriation en Lorraine, la DRJSCS envisage de les présenter, annuellement, par paquet de mesure, sur le site Web de la plateforme régionale d'observation sociale qui devrait voir le jour en 2015. Celui-

Annexes



Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux

12 mesures

- 1 - Accès aux droits
- 22 - Redonner une trajectoire de croissance au RSA socle
- 23 - Revalorisation exceptionnelle de l'ASPA (ex minimum vieillesse)
- 24 - Statuer sur le devenir de l'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) pour mieux aider les bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi
- 25 - Réformer les dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes, RSA et PPE
- 26 - Étendre les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité aux personnes éligibles à l'ACS
- 27 - Obtenir une aide alimentaire européenne à la hauteur des défis de la crise
- 28 - Permettre l'accès à tous à la culture et à la création artistique
- 29 - Favoriser l'accès aux vacances pour les familles vulnérables
- 30 - Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables
- 31 - Lutter contre l'isolement des personnes âgées (MONA LISA)
- 63 - L'appui aux initiatives associatives et à l'engagement citoyen



Emploi, travail et formation professionnelle

9 mesures

- 2 - Étudier les difficultés d'accès aux droits, à l'information et à l'emploi liées aux situations de cumul de handicap et de pauvreté
- 4 - Inciter à une démarche de prévention active des exclusions au sein des entreprises et dans la négociation collective
- 33 - Faciliter l'accès à l'emploi ou à la création d'activités en aménageant les parcours, jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable
- 34 - Ouvrir davantage l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées et lancer un chantier pour la reconnaissance des compétences acquises en situation de travail et aujourd'hui non sanctionnées par des diplômes
- 35 - Créer une «garantie jeunes» assurant aux jeunes les plus en difficulté des propositions d'emploi ou de formation et un soutien financier
- 36 - Expérimenter des parcours d'insertion pour les jeunes les plus fragiles (ASE, SMJ...)
- 37 - Faciliter l'intervention des SIAE en détention
- 38 - Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- 64 - Veiller en particulier à une organisation efficace avec les différents acteurs qui contribuent au retour à l'emploi



Hébergement, logement

13 mesures

- 3 - Assurer aux allocataires de la CAF et de la MSA une meilleure lisibilité et une plus grande régularité des aides perçues
- 5 - Produire du logement social et très social
- 6 - Réguler les excès dans le parc privé
- 7 - Développer un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées
- 8 - Mettre en œuvre une garantie universelle et solidaire des risques locatifs
- 9 - Développer la prévention des expulsions
- 39 - Réformer les modalités d'attributions des logements sociaux
- 40 - Remédier à l'effectivité partielle du DALO
- 41 - Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement
- 42 - Développer des passerelles vers le logement (AVDL, Intermédiaire locative, résidences sociales...)
- 43 - Mettre en place une politique à l'égard de l'habitat des Gens du voyage
- 44 - Accompagner les personnes habitant des campements ou des squats
- 61 - Logement, hébergement : donner un nouveau souffle aux SIAO



Santé et accès aux soins

9 mesures

- 10** - Inscrire une priorité à la lutte contre les inégalités de soin dans la Loi de santé publique
- 11** - Mettre en œuvre la priorité sur la santé des enfants et des adolescents
- 32** - L'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants
- 45** - Permettre l'accès à des complémentaires de qualité
- 46** - Dynamiser les structures de soin de proximité
- 47** - Organiser une conférence de consensus sur le consentement aux soins et le libre-arbitre des personnes à la rue
- 48** - Lutte contre les addictions
- 49** - Santé mentale et précarité
- 62** - Santé : mieux coordonner l'offre de soins (quartiers prioritaires)



Famille, enfance et réussite éducative

9 mesures

- 12** - Lancer une réflexion portant sur l'architecture des prestations familiales dans une optique de redistribution au profit des familles monoparentales et des familles nombreuses pauvres
- 13** - Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus des familles modestes
- 14** - Construire une école accueillante aux parents
- 15** - Améliorer l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination
- 16** - Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles
- 17** - Améliorer l'accès à l'école pour les enfants sous main de justice
- 50** - Créer un statut de centre parental
- 51** - Mieux accompagner les mineurs isolés étrangers
- 69** - Créer une commission enfance et adolescence au sein du CGSP



Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

11 mesures

- 18** - Mieux connaître les processus menant au surendettement des ménages
- 19** - Mettre en place des mécanismes de détection des difficultés financières
- 20** - Lutter contre l'accumulation des frais bancaires
- 21** - Mettre en place un registre national des crédits à la consommation
- 52** - Consolider le droit au compte
- 53** - Développer un réseau de « Points Conseils budget »
- 54** - Améliorer la procédure de traitement du surendettement
- 55** - Améliorer et développer le microcrédit personnel
- 56** - Désolidarisation des comptes joints en cas de violences faites aux femmes
- 57** - Recouvrement amiable des créances
- 68** - Créer un observatoire de l'inclusion bancaire



Gouvernance des politiques de solidarité

6 mesures

- 58** - Renforcer l'interministérialité des politiques de solidarité
- 59** - Mieux articuler les différents niveaux de compétence
- 60** - Mobiliser les fonds européens
- 65** - Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques
- 66** - Organiser des États Généraux du travail social
- 67** - Faire de l'observation et de l'évaluation des pratiques habituelles de l'action sociale

AAH: Allocation aux Adultes Handicapés
AAP: Appel À Projet
ACORIS: Mutuelle Acoris
ACS: Aide pour une Complémentaire Santé
ADOMA: Sigle construit à partir du latin «ad» (vers) et «domus» (maison) [anciennement SONACOTRA]
AGLS: Aide à la Gestion Locative Sociale
AHI: Accueil Hébergement Insertion
ALD: Affection de Longue Durée
ALUR: Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové
AME: Aide Médicale d'État
AMILOR: Association des Missions locales de LORraine
AMLI: Accompagnement, Mieux-être et Logement des Isolés
ANESM: Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-sociale
ANI: Accord National Interprofessionnel
ANSA: Agence Nouvelle des Solidarités Actives
ARELOR: Association Régionale des organismes HLM de LORraine
ARS: Agence Régionale de Santé
ASE: Aide Sociale à l'Enfance
AUDL: Accompagnement Vers et Dans le Logement
BMO: Besoin de Main d'Œuvre
CAE: Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT: Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CCAPEX: Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives
CCAS: Centre Communal d'Action Sociale
CCREFP: Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle
CCTEFP: Comité de Coordination Territorial Emploi Formation Professionnelle
CDOS: Comité Départemental Olympique et Sportif
CEREMA: Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CG: Conseil Général
CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIE: Contrat Initiative Emploi
CILPI: Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées
CLS: Contrat Local de Santé
CMU(C): Couverture Maladie Universelle (Complémentaire)
CNAMTS: Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNDS: Centre National pour le Développement du Sport
CNED: Centre National d'Enseignement à Distance
COG: Convention d'Objectif et de Gestion
CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPRDFP: Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CTRC: Centre Technique Régional de la Consommation
CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUS: Contrat d'Union Sociale
DALO: Droit au Logement Opposable
DDCS: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP: Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFIP: Direction Départementale des Finances Publiques
DDT: Direction Départementale des Territoires
DGCS: Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGEFP: Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DGFIP: Direction Générale des Finances Publiques
DHUP: Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
DIHAL: Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement des personnes sans-abri ou mal logées
DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAAF: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREEF: Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DRJSCS: Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRPEL: Direction Régionale de Pôle Emploi

DSPIP: Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
DT ou **DTARS**: Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
E2C: École de la 2ème Chance
EANA: Élèves Allophones Nouvellement Arrivés
EAV: Emploi d'AVenir
EFIV: Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs
ELSM: Échelon Local du Service Médical
ENC: Étude Nationale des Coûts
EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP: Équivalent Temps Plein
EXPLOC: Procédure d'EXpulsions LOCatives
FART: Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique
FJT: Foyer de Jeunes Travailleurs
FMS: Fédération Médico-Sociale
FNARS: Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale
FNAVDL: Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL: Fonds de Solidarité pour le Logement
FTM: Foyer de Travailleurs Migrants
GDV: Gens Du Voyage
GEIQ: Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GPEC: Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HbA1c: Hémoglobine glyquée
HLM: Habitation à Loyer Modéré
IAE: Insertion par l'Activité Economique
INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDE: Maison De l'Emploi
MdM: Médecins du Monde
MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MONA LISA: MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Âgés
MOUS: Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
PDALPD: Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDI: Programme Départemental d'Insertion
PIMMS: Point d'Information Médiation Multi Services
PJJ: Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI: Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLANIR: PPlan d'Action contre les Non Recours
PLS: Prêt Locatif Social
PLUS: Prêt Locatif à Usage Social
PNNS: Programme National Nutrition Santé
PRAPS: Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PREFAS: Pôle régional de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale
PTI: Pacte Territorial d'Insertion
RDV: Rendez-Vous
RH: Ressources Humaines
RSA: Revenu de Solidarité Active
SDIS: Service Départemental d'Incendie et de Secours
SI: Système d'Information
SIAO: Système Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP: Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SYPLO: SYstème Priorité LOgement
TEP: Très Petites Entreprises
TROD: Test Rapide d'Orientation Diagnostique
UDAF: Union Départementale des Associations Familiales
UDCCAS: Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
URHAJ: Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
URIOPSS: Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
URPI: Union Régionale de la Propriété Immobilière
USH: Union Sociale pour l'Habitat
UT DIRECCTE: Unité Territoriale de la DIRECCTE
ZEP: Zone d'Éducation Prioritaire

- ▶ Agence régionale de santé de Lorraine
- ▶ Banque de France de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Banque de France de Meuse
- ▶ Banque de France de Moselle
- ▶ Banque de France des Vosges
- ▶ Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Caisse d'allocations familiales de Meuse
- ▶ Caisse d'allocations familiales de Moselle
- ▶ Caisse d'allocations familiales des Vosges
- ▶ Caisse primaire d'assurance maladie de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Caisse primaire d'assurance maladie de Meuse
- ▶ Caisse primaire d'assurance maladie de Moselle
- ▶ Caisse primaire d'assurance maladie des Vosges
- ▶ Conseil général de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Conseil général de la Meuse
- ▶ Conseil général de Moselle
- ▶ Conseil général des Vosges,
- ▶ Direction départementale de la cohésion sociale de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Direction départementale des la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse
- ▶ Direction départementale de la cohésion sociale de Moselle
- ▶ Direction départementale des la cohésion sociale et de la protection des populations des Vosges
- ▶ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine
- ▶ Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine
- ▶ Direction régionale des droits des femmes et à l'égalité de Lorraine
- ▶ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine
- ▶ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine
- ▶ Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Lorraine
- ▶ Institut national de la statistique et des études économiques de Lorraine
- ▶ Mutualité sociale agricole le Lorraine
- ▶ Mutualité sociale agricole Marne, Ardenne, Meuse
- ▶ Rectorat de l'académie Nancy-Metz
- ▶ Secrétariat général pour les affaires régionales de Lorraine

- ▶ Aide à toutes détreesses quart monde
- ▶ Banque alimentaire de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Banque alimentaire de Champagne-Ardenne Meuse
- ▶ Banque alimentaire de Moselle
- ▶ Banque alimentaire des Vosges
- ▶ Croix-rouge de Moselle
- ▶ Emmaüs
- ▶ Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- ▶ Fondation Abbé Pierre
- ▶ Jardins de Cocagne de Thaon les Vosges
- ▶ Médecins du Monde
- ▶ Ordre de Malte
- ▶ Restos du cœur de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Restos du cœur de Meuse
- ▶ Restos du cœur de Moselle
- ▶ Restos du cœur des Vosges
- ▶ Secours catholique de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Secours catholique de Moselle
- ▶ Secours populaire de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Secours populaire de Meuse
- ▶ Secours populaire de Moselle
- ▶ Union régionale pour l'habitat des jeunes de Lorraine
- ▶ Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux de Lorraine

Classement des actions par territoire

Thème	Mesure	Axe	Territoire	Action	Page
1	1	1	54	Lutter contre le non recours aux soins et sécuriser les aides en Meurthe-et-Moselle	9
1	1	1	54	Améliorer l'accès aux droits sur le territoire du Grand Nancy	11
1	Exp	1	54	Sport et inclusion sociale	19
2	33	2	54	Accompagnement conjoint des demandeurs d'emploi par le conseil général 54 et Pôle Emploi	25
2	Exp	2	54	Articulation entre le service civique et le plan pauvreté : déploiement du service civique pour les jeunes en grande vulnérabilité, dans des conditions adaptées et à des fins de raccrochage social ou scolaire	28
2	36	2	54	Prévention des ruptures et amélioration de l'autonomie des jeunes issus de l'ASE /PJJ ou suivis par le SPIP	29
3	Exp	3	54	Mise en place d'une antenne avancée du SIAO en prison	42
4	45	2	54	Accès à une complémentaire santé à un prix raisonnable pour les personnes en difficulté	46
4	46	2	54	Accueil, information, orientation et prise en charge médicale des populations précaires : le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) de Nancy	48
4	46	2	54	Actions de santé à la rencontre des populations en situation de précarité	50
6	54	2	54	Mise en place d'un réseau prévention pour accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière	56
7	59	3	54	Mise en place de conférences territoriales de développement social	58
1	1	1	55	Instruction du RSA et accompagnement social des familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans	12
1	1	1	55	Lier l'instruction des demandes de RSA et de CMU - CMUC	12
1	1	1	55	Favoriser l'accès aux droits et aux soins dans la Meuse	13
1	3	1	55	Développement d'une offre de services spécifique pour les familles	17
1	Exp	1	55	Valorisation des excédents alimentaires de la restauration collective vers les associations caritatives	18
2	Exp	2	55	Création d'un comité de coordination territoriale emploi – formation professionnelle meusien, démarche partenariale à l'échelle départementale pour favoriser la montée en compétence des publics	26
3	42	2	55	Création des conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre	40
3	61	3	55	Renforcement du dispositif SIAO	41
5	13	1	55	Tarifification inférieure à 1 € dans les établissements d'accueil de jeunes enfants	52
1	1	1	57	Instruction des demandes complexes CMU-CMUC sur rendez-vous (PLANIR) - Partenariat entre la CPAM et le secteur social pour signaler les situations de ruptures de droits	13
1	1	1	57	Accès aux droits CMU et AME	14
1	2	1	57	Accès aux droits : étudier le lien entre le RSA et l'AAH	16
3	9	1	57	Actions visant au maintien dans le logement et à l'accès au logement	34

Classement des actions par territoire

Thème	Mesure	Axe	Territoire	Action	Page
3	39-42	2	57	Réorientation du contingent préfectoral mosellan au bénéfice des publics prioritaires (DALO) et développement de l'offre en logement adapté	35
3	44	2	57	Accompagnement et hébergement de familles à l'issue du démantèlement de campements illicites de Roms	38
3	61	3	57	Renforcement du dispositif SIAO qui s'ouvre au logement adapté et fusion des comités de pilotage PDALPD et SIAO	42
4	46	2	57	Accès aux soins des personnes en habitat précaire	49
5	14	1	57	Adoption en 2014 d'un schéma de soutien à la parentalité en Moselle	53
1	1	1	88	Lutter contre le non recours aux soins et sécuriser les aides dans les Vosges	10
1	1	1	88	Garantir l'égal accès de tous aux services dans un département rural (accueil, information, orientation)	14
2	35	2	88	Mise en place à titre expérimental du dispositif « garantie jeunes » sur le territoire vosgien	23
4	11	1	88	Faciliter l'accès aux soins des jeunes dans les Vosges	44
4	11	1	88	Faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des jeunes en zone ZEP	45
4	11	1	88	Faciliter l'accès aux soins des jeunes à l'École de la 2ème chance (E2C)	45
4	46	2	88	Faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier du Plateau de la Justice à Épinal	47
4	46	2	88	Faciliter l'accès aux soins des résidents de la pension de famille de Bruyères / Fédération Médico-Sociale	47
1	Exp	1	Lorraine	Mettre en place un dossier unique de demande de prestation sociale	15
1	31	2	Lorraine	Transposition en Lorraine de l'expérimentation MONA LISA	20
1	63	3	Lorraine	Accompagnement de la montée en charge du Service Civique en Lorraine	21
2	33	2	Lorraine	Accompagnement pour l'accès ou le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée	25
2	36	2	Lorraine	Déploiement des emplois d'avenir dans les établissements sociaux et médico-sociaux	29
3	5	1	Lorraine	Production de logement social et très social	31
3	5	1	Lorraine	Production de logement social et très social	31
3	5	1	Lorraine	Production de logement social et très social	32
3	5	1	Lorraine	Production de logement social et très social	32
3	7	1	Lorraine	Développement d'un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées	33
3	7	1	Lorraine	Développement d'un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées	33
3	Exp	2	Lorraine	Accompagnement des jeunes en recherche de logements (dispositif Loj'Toît)	34
3	3	1	Lorraine	Prévenir les expulsions locatives	35
3	40	2	Lorraine	Remédier à l'effectivité partielle du DALO	36
3	40	2	Lorraine	Remédier à l'effectivité partielle du DALO	36
3	40	2	Lorraine	Remédier à l'effectivité partielle du DALO	37

Thème	Mesure	Axe	Territoire	Action	Page
3	40	2	Lorraine	Remédier à l'effectivité partielle du DALO	37
3	41-42	2	Lorraine	Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement	39
4	11	1	Lorraine	Accès aux soins des jeunes en FJT	44
5	14	1	Lorraine	Renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires	52
5	16	1	Lorraine	Amélioration de la scolarisation des enfants issus de campements ou de bidonvilles	54
7	65	3	Lorraine	Associer les personnes en situation de précarité à l'élaboration de propositions d'actions dans le champ de la santé	58
7	66	3	Lorraine	Assises territoriales du travail social du Grand Est à Nancy	59
7	67	3	Lorraine	Observer les besoins : évaluer et capitaliser les pratiques	60